

*En pleine pandémie, certains médicaments manquent à l'appel*

## Entre la responsabilité de l'Etat et celle du citoyen

Le président Bah N'Daw remercie S.M le Roi pour son accompagnement constant du Mali



Page 2

La Covid-19 prise en charge au titre de l'AMO



Page 2

Provoquer, offenser, diffamer, délirer... quel rapport avec la liberté d'expression, monsieur Macron ?  
*Lettre ouverte de la part d'un citoyen marocain au Président de la République française*

Par Mohamed Infi



Page 9

Le chemin d'Alexandrie passe par Le Caire pour le Raja  
*Les Verts à l'assaut du Zamalek pour renverser la donne*



Page 30



Lire page 4

## Le président Bah N'Daw remercie S.M le Roi pour son accompagnement constant du Mali



Le président malien Bah N'Daw a exprimé ses remerciements les plus sincères à SM le Roi Mohammed VI pour l'accompagnement constant du Mali, en particulier au

cours de la crise sociopolitique de ces derniers mois.

Lors d'une audience accordée, lundi, à l'ambassadeur du Maroc à Bamako, Hassan Naciri, le président malien a aussi dit apprécier hautement la manière et l'efficacité de la démarche marocaine.

Le président Bah N'Daw n'a pas manqué de saluer l'initiative de SM le Roi de réunir les dignitaires religieux, le 29 septembre à Bamako, à l'effet de soutenir les autorités de la transition.

Il a, en outre, émis le souhait de pouvoir compter, comme à l'accoutumé, sur la solidarité agissante du Maroc pour la réalisation des objectifs assignés à la transition au Mali et aux nouvelles autorités.

Au cours de l'audience, qui s'est déroulée en présence des proches collaborateurs du président Bah N'Daw, les échanges ont porté sur l'état des relations bilatérales Maroc-Mali et les voies et moyens de les consolider davantage dans un esprit plus dynamique.

Les deux parties se sont, par ailleurs, réjouis de la densification continue des relations bilatérales ces dernières années.

Il y a lieu de rappeler que le Maroc reste l'un



des principaux partenaires du Mali avec des opérateurs économiques présents dans plusieurs domaines et des projets phares réalisés par les deux parties.

## La Covid-19 prise en charge au titre de l'AMO

L'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) a annoncé le remboursement et la prise en charge de la Covid-19, au titre de l'assurance maladie obligatoire de base.

"Dans le cadre des mesures urgentes prises pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle, marquée par la propagation de la pandémie de Covid-19, et vu les missions dévolues à l'Agence nationale de l'assurance maladie, le protocole thérapeutique de prise en charge de la Covid-19 approuvé par le ministre de la Santé a été diffusé auprès des organismes gestionnaires de

l'assurance maladie obligatoire (CNOPS-CNSS), des professionnels de santé et l'ensemble des acteurs de la couverture médicale de base au Maroc accompagné de la grille tarifaire des prestations", a affirmé l'ANAM dans un communiqué.

Il est à rappeler que ce protocole évolutif liste l'ensemble des cas cliniques, définit les examens nécessaires pour le diagnostic et le suivi de la Covid-19 et les traitements y afférents, explique le communiqué, précisant que la grille tarifaire fixe le tarif pour chaque prestation et chaque catégorie de cas clinique, par

secteur d'activité (public et privé).

Le remboursement et la prise en charge se feront selon la réglementation et les référentiels en vigueur, notamment les conventions nationales, les nomenclatures des actes et le guide des médicaments remboursables, souligne la même source, notant que le protocole et la grille tarifaire sont consultables à l'adresse "[www.anam.ma](http://www.anam.ma)".

Par ailleurs, ce protocole permettra de consolider la prise en charge des assurés et bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire (AMO) atteints de la Covid-19 et constituera un référen-

tiel pour le remboursement et la prise en charge, ainsi que pour l'exercice du contrôle médical, à même d'éviter d'éventuels abus et dépassements, note le communiqué.

Dans cette optique, il est à souligner que le non-respect des dispositions de ce référentiel pourra faire l'objet de réclamation destinée à l'ANAM, à travers notamment la plateforme «chikaya» mise en place au niveau du site de l'Agence à l'adresse "<http://anam.chikaya.ma>", assure-t-on, ajoutant que toutes les réclamations reçues seront traitées conformément à la réglementation en vigueur.

## Publication d'un projet de protection sociale d'urgence contre le coronavirus

Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration (MEFRA) a publié, lundi, un projet de protection sociale d'intervention d'urgence à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ce projet, qui sera mis en œuvre par la direction du budget, a pour but d'atténuer les impacts négatifs de la crise sanitaire par l'octroi de transferts monétaires et le renforcement des programmes de transferts monétaires existants pour apporter un soutien aux ménages pauvres et vulnérables, indique-t-on dans ce document qui traite du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

Bien qu'il se base sur la norme environnementale et sociale n°10 (Mobilisation des parties prenantes et information) du Cadre environnementale et social (CES) de la Banque mondiale, le PMPP se veut cohérent avec la stratégie nationale mise en place par les

autorités politiques et sanitaires du Maroc ainsi qu'avec les directives de l'Organisation mondiale de la santé en la matière, souligne la même source.

Ce projet, qui ne financera pas l'acquisition de matériaux et d'équipement ni des travaux de construction ou de réhabilitation, comprend quatre composantes, à savoir "transferts monétaires d'urgence pour répondre à la crise de la Covid-19", "programme de transferts monétaires pour la relance et la protection du capital humain", "programme de transferts monétaires pour renforcer la résilience", outre une "composante d'urgence".

En vertu de la norme environnementale et sociale n°10, les agences de mise en œuvre devraient communiquer aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter d'une manière adaptée à leur culture et libre de toute manipulation, inter-

férence, coercition, discrimination et intimidation.

L'objectif global de ce PMPP est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, y compris de publication des informations et de consultation tout au long du cycle de vie du projet.

Ainsi, ce plan décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative.

La participation des populations est essentielle à la réussite du projet, notamment le programme des allocations familiales (AF), afin d'assurer une collaboration harmonieuse entre le personnel du projet et les communautés locales et de minimiser et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux associés aux activités du projet proposées.

# La Chambre des représentants réitère le consensus existant à propos de la cause nationale

*Le président et toutes les structures et composantes de l'institution législative soulignent le réalisme diplomatique du Maroc sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI*



Les différentes composantes de la Chambre des représentants ont souligné, lundi, le réalisme de l'approche diplomatique décisive et ferme du Maroc sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour faire face aux déclarations erronées et aux comportements irresponsables des ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc.

"A l'occasion de la célébration par le peuple marocain de l'anniversaire de la glorieuse Marche Verte, et suite à la publication de la résolution n°2548 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le Sahara marocain, le président de la Chambre des représentants et toutes les structures de la Chambre ont réaffirmé le consensus national sur la juste cause nationale, soulignant le réalisme de l'approche diplomatique décisive et ferme du Maroc sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour faire face aux déclarations erro-

nées et aux comportements irresponsables des ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc", indique l'institution législative dans un communiqué publié suite à la réunion de son président, Habib El Malki, lundi, avec les présidents des groupes et du groupement parlementaires.

Concernant la récente résolution n°2548 du Conseil de sécurité de l'ONU, le président et les structures de la Chambre ont souligné que la résolution ne laisse aucun doute subsister sur l'engagement de la communauté internationale pour une solution politique réaliste, pragmatique et durable, son affirmation et son appui à l'initiative marocaine visant à accorder aux régions du Sud une autonomie avancée sous la souveraineté marocaine, souligne le communiqué.

Le président et les composantes de la Chambre ont rappelé avec considération les efforts continus déployés par le Maroc dans le domaine du dévelop-

pement et la reconnaissance croissante de la communauté internationale, à travers l'ouverture de consulats généraux dans les provinces du Sud.

Ils ont, également, exprimé leur fierté de la mobilisation globale et de la pleine implication de toutes les forces vives de la nation pour défendre les constantes nationales, dont la première est la juste cause nationale.

Concernant l'évolution de la situation épidémiologique et la rapidité de propagation du virus, le président a souligné la nécessité de concertation des efforts des structures de la Chambre, afin de continuer à œuvrer avec le plus grand soin, en particulier dans une période où la Chambre connaît un rythme de travail intense au niveau des commissions permanentes.

Les participants à la réunion, qui a été consacrée aux questions ayant trait à la cause nationale et au programme de travail de la Chambre dans ses volets de contrôle et législatif, ont également évoqué l'efficacité de l'approche adoptée par la Chambre depuis le début du confinement sanitaire et de l'état d'urgence sanitaire et des mesures adoptées sur la base d'un consensus collectif.

Pour ce qui est du contrôle parlementaire, les participants ont débattu du renforcement de la présence des préoccupations de l'opinion publique dans l'institution législative, à travers les questions orales hebdomadaires, en incluant des questions d'actualité revêtant un caractère urgent et pressant et nécessitant des éclaircissements.

Les présidents des groupes et du groupement parlementaires ont, également, souligné la nécessité d'adopter une méthodologie à même d'aider dans la mise en œuvre de cette préoccupation parlementaire urgente, que ce soit en répondant à des demandes de parole sur un thème général et urgent, ou en incluant des questions d'actualité en début de séance.

## Décès du militant

### Sidi Hassan Soussi

*Les condoléances du Bureau politique de l'USFP*



La Gauche marocaine et l'USFP en particulier viennent de perdre le militant Sidi Hassan Soussi, emporté par le nouveau coronavirus.

Un long parcours de militantisme pour le regretté qui, après avoir rejoint aux années 70 l'organisation 23 Mars alors qu'il était étudiant de philosophie à la Faculté des lettres de Rabat, avait contribué à la restructuration du mouvement étudiant et à la préparation du 16ème congrès de l'UNEM, instance où il était élu membre de son comité exécutif.

Une présence remarquée à l'UNEM qui lui avait coûté sa liberté, du fait qu'il avait été incarcéré aux côtés de leaders itihadis et de la CDT, ainsi que Ayouch et Bouayich, deux membres d'OTEM.

Le défunt avait été un membre actif au sein de la rédaction du journal «Anwal», de même qu'il faisait partie des fondateurs de l'OADP, parti où il avait été membre de sa commission centrale et premier secrétaire général de son mouvement des jeunes.

Après cette époque, il avait quitté le Maroc pour se rendre à Paris puis à Londres où il avait exercé au sein de nombreux supports médiatiques. De retour au pays, il a rejoint l'USFP où il a été élu membre du Conseil national.

En ces douloureuses circonstances, le Bureau politique de l'USFP présente ses condoléances les plus attristées à la famille et aux amis du défunt.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

## Condoléances



Suite au décès de Haj Abderrahmane Chafii, le Bureau politique, au nom de l'ensemble des Itihadi(e)s, présente ses condoléances les plus attristées à la famille du regretté : Fatima Zahra, Khadija, Abderrezak, Mehdi, Omar, Amina, Nadia, Soukaina, Nidal, Housni et Hajar.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

# Mohamed Benabdelkader : Le Maroc dispose de 4.289 magistrats

Le premier rapport consacré à la gestion administrative des tribunaux sera rendu public au début de l'année 2021, a annoncé le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, en présentant le budget sectoriel.

Le ministre qui s'exprimait récemment devant la commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme à la Chambre des représentants, a rappelé que l'élaboration de ce rapport est prévue par l'article 110 de la loi organique 100-13 relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Il a sur ce registre indiqué que le

Maroc compte jusqu'en octobre 2020 un total de 4.289 magistrats, dont 1.058 sont des femmes, relevant que le nombre des fonctionnaires du ministère de la Justice s'élève à près de 14.000, dont 6.975 femmes.

En outre, le Royaume compte quelque 13.150 avocats, 1.624 huissiers de justice, 355 traducteurs, 3.489 experts, 1.893 notaires, 3.455 adouls et 637 copistes.

Mohamed Benabdelkader a, par ailleurs, relevé que l'un des événements marquants de l'année 2020 fut la sortie de la première promotion de femmes adouls, composée de 277 lauréates.



# Entre la responsabilité de l'Etat et celle du citoyen



*En pleine pandémie, certains médicaments manquent à l'appel*



Les citoyens ont remarqué ces derniers jours la disparition de certains médicaments des étals des pharmacies tels que la vitamine C et le zinc utilisés dans le traitement des malades atteints du Covid-19.

A ce propos, Ibtissam Merras, pharmacienne et membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, a tiré la sonnette d'alarme contre le manque de plusieurs médicaments dans les officines, ce qui pourrait créer des malentendus entre les pharmaciens et les citoyens, tout en imputant la responsabilité de cette situation «alarmante» au ministère de la Santé.

A cet égard, elle a précisé que le Groupe socialiste saisira l'occasion de la discussion du budget du ministère de ce département à la Commission des secteurs sociaux ce jeudi après-midi pour interpeller le ministre de tutelle à ce propos.

Selon nos confrères de l'Observateur du Maroc, le président de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM), Mohamed Lahbabi, a, lui aussi, mis en garde contre la pénurie de la vitamine C et du zinc. «Malgré les affirmations du ministère qui se veulent rassurantes, la réalité est toute autre. Les stocks sont largement insuffisants», a précisé le président des pharmaciens.

Contacté par Libé, un expert en pharmacie qui a requis l'anonymat, s'est voulu rassurant en nous expliquant que «la pénurie de certains médicaments est due à deux facteurs. Le premier est que le Maroc a pris, face à la crise sanitaire, la dé-

cision de monopoliser l'utilisation des médicaments entrant dans le traitement de la Covid-19, comme ce fut le cas au début pour la chloroquine».

Il a ajouté que la pénurie de certains médicaments pourrait être attribuée au comportement irrationnel de certains citoyens qui «au lieu d'acheter une boîte de médicament, ils en achètent dix. Ce qui provoque la pénurie de certains produits pharmaceutiques». A cet égard, il a souligné que «les citoyens devraient être responsables et n'acheter que les médicaments dont ils ont vraiment besoin».

«Je constate que le traitement de ce sujet par une certaine presse verse dans la polémique et le populisme politicien», a-t-il souligné.

Selon cet expert, il ne faut pas céder à la panique, car le Maroc est classé au même niveau que l'Europe dans le domaine pharmaceutique et que ce secteur est fortement régulé par le Code du médicament et de la pharmacie imposant des règles et des dispositions strictes aussi bien aux industriels, qu'aux distributeurs et pharmaciens, et ce notamment en termes de stockage et d'approvisionnement.

En effet, l'article 84 de ce Code stipule que les établissements pharmaceutiques sont tenus de détenir un stock de sécurité des médicaments qu'ils fabriquent, importent ou distribuent pour assurer l'approvisionnement normal du marché national.

En plus, son article 15 (alinéa 4) dispose que l'autorisation est retirée ou suspendue par l'administration quand le

titulaire de l'autorisation de mise sur le marché n'assure plus l'approvisionnement normal du marché pendant une durée continue de six mois ou ne respecte pas les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de stock de sécurité.

Par ailleurs, l'article 1 de l'arrêté du 12 juin 2002 dispose que les établissements pharmaceutiques assurant la fabrication et l'importation des spécialités pharmaceutiques sont tenus de constituer et de conserver en permanence un stock de sécurité des dites spécialités.

Déjà en septembre dernier, la vice-présidente des laboratoires Pharma 5, Myriam

Lahlou-Filali, avait souligné que le Maroc ne souffrait pas de pénurie concernant les médicaments utilisés dans le traitement de la Covid-19 fabriqués localement.

«Toute spéculation à ce sujet a des buts inavouables», avait-elle insisté, citant pour exemple des médicaments comme l'Azithromycine, la Chloroquine, le Paracétamol et l'Oméprazole qui sont fabriqués par plusieurs laboratoires nationaux et n'ont jamais fait défaut à l'arsenal thérapeutique. Elle avait également fait remarquer que les produits importés finis ont connu et connaissent encore de grosses ruptures.

Mourad Tabet

## Bilan

La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 1.206.525 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles mardi à 11H00 GMT.

Plus de 46.958.530 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, dont au moins 31.166.300 sont aujourd'hui considérés comme guéris.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Sur la journée de lundi, 6.148 nouveaux décès et 498.791 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les États-Unis avec 559 nouveaux morts, l'Inde (490) et l'Argentine (483).

Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 231.566 décès pour 9.293.284 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 3.674.981 personnes ont été déclarées guéries.

Après les États-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 160.253 morts et 5.554.206 cas, l'Inde avec 123.097 morts (8.267.623 cas), le Mexique avec 92.100 morts (933.155 cas), et le Royaume-Uni avec 46.853 morts (1.053.864 cas).

# Le Maroc et le Liberia signent trois accords de coopération



**L**e Maroc et la République du Liberia ont signé, lundi à Rabat, trois accords de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'agriculture et de la santé.

Ces accords ont été signés par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue libérien Dee-Maxwell Saah Kemayah, en visite de travail dans le Royaume.

Le premier accord de coopération vise à renforcer et intensifier les relations de coopération entre les deux pays en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, à travers notamment la consolidation des potentiels scientifiques et technologiques des deux parties et l'élargissement des liens entre les milieux scientifiques et techniques des deux pays, ainsi que la promotion de la coopération scientifique et technique dans les domaines d'intérêt commun.

Le deuxième accord est un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine agricole qui a pour objectif d'établir le cadre général de la coopération dans le domaine agricole basé sur l'échange d'expériences, l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Le troisième accord, un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine de la santé, définit le cadre de coopération entre les deux pays dans le secteur de la santé.

Il vise les domaines prioritaires, à savoir la santé maternelle, infantile et néonatale; la surveillance épidémiologique, notam-

ment la mise en place d'un système d'alerte et de réponse des épidémies; le renforcement des capacités des ressources humaines; la couverture médicale, la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

A signaler, par ailleurs, que Nasser Bourita a salué, lundi à Rabat, la position "positive et constructive" du Liberia vis-à-vis de la question du Sahara marocain.

Le Liberia a activement soutenu la légalité internationale et les droits légitimes du Royaume du Maroc sur cette partie de son territoire, en particulier au niveau des Nations unies, a souligné M. Bourita qui s'exprimait lors d'un point de presse conjoint avec son homologue libérien, Dee-Maxwell Saah Kemayah, à l'issue de leur entretien.

Par ailleurs, il a indiqué que la première visite de Dee-Maxwell Saah Kemayah au Maroc s'inscrit dans le cadre des relations distinguées entre les deux pays, soulignant que ces rapports ont connu des évolutions positives durant les dernières années, comme en témoignent la tenue de la Commission mixte en 2019, l'ouverture du consulat libérien à Dakhla en mars et la signature d'une série d'accords.

Nasser Bourita a, en outre, souligné qu'il s'est mis d'accord avec son homologue libérien pour développer davantage les relations bilatérales, notamment à travers une mission pour la coopération sectorielle qui se rendra prochainement à Monrovia, ajoutant qu'il a été convenu également de préparer la prochaine session de la Commission mixte.

La qualité des échanges entre le Maroc

et le Liberia reflète l'excellence des relations bilatérales, a encore affirmé le ministre, notant que la coopération entre les deux pays s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route aux contours bien définis.

Le Maroc envisage d'approfondir cette relation d'exception dans le cadre du programme de relance "Liberia Vision 2030", relevant que le Royaume s'emploiera à faciliter l'obtention des visas pour les citoyens

libériens et à participer à la mise à niveau des installations électriques de base au Liberia.

Nasser Bourita a, de même, appelé à étoffer le cadre juridique de la coopération bilatérale entre les deux parties, en particulier dans les domaines de l'aménagement hydro-agricole, de l'eau potable, des infrastructures, de l'énergie et de la pêche marine.

## Monrovia réaffirme son soutien constant à notre intégrité territoriale

Le Liberia réaffirme son soutien constant à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale du Royaume du Maroc, a souligné, lundi à Rabat, le ministre libérien des Affaires étrangères, Dee-Maxwell Saah Kemayah, en visite de travail au Maroc.

"En tant que pays, nous souhaitons réaffirmer à SM le Roi, au gouvernement et au peuple marocains que le Liberia maintient sa position constante soutenant l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Maroc", a indiqué Dee-Maxwell Saah Kemayah lors d'un point de presse conjoint tenu à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine, et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le Liberia réitère également sa solidarité avec le Royaume du Maroc dans la défense de sa cause nationale, une question qui intéresse l'ensemble du peuple marocain, et ce, conformément aux principes de sa politique étrangère, a souligné le chef de la diplomatie du Liberia.

La politique étrangère du Liberia est fondée sur le principe de la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, et c'est pour cette raison que le Liberia n'hésite pas à soutenir le Royaume du Maroc dans la défense de sa cause nationale, a-t-il expliqué.

Le Liberia reste également déterminé à renforcer ses relations fraternelles avec le Royaume du Maroc sur tous les plans, diplomatique, politique, économique et humain, a souligné le ministre libérien, notant que les deux pays, "des partenaires et des alliés", continueront à soutenir la position concernant la solidarité et l'unité africaines ainsi que la coordination au sein des forums internationaux.

Par ailleurs, Dee-Maxwell Saah Kemayah s'est félicité de sa visite au Maroc, la première à l'étranger depuis sa nomination à la tête de la diplomatie libérienne, ce qui reflète, d'après lui, l'excellence des relations liant les deux pays.



## Plus de 1,2 million de morts *Nouvelles restrictions contestées en Europe*



**F**rappés de plein fouet par la deuxième vague de l'épidémie de coronavirus, qui a déjà provoqué plus de 1,2 million de décès dans le monde, plusieurs pays européens imposent de nouvelles mesures, moins strictes cependant qu'au printemps, comme l'Allemagne et la Belgique, malgré une contestation croissante.

L'épidémie n'épargne personne, pas même le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui a annoncé dimanche soir s'être placé en quarantaine après avoir été en contact avec une personne testée positive au Covid-19. A ce jour, au moins 1.200.042 morts, pour 46.452.818 cas, ont été déclarés dans le monde, selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles lundi matin. Si près d'un décès sur cinq a eu lieu aux États-Unis, pays le plus endeuillé au monde avec 230.996 morts pour 9.207.364 contaminations, l'Europe est la région où la pandémie progresse le plus vite actuellement.

Un argument invoqué par les gouvernements européens pour imposer de nouvelles mesures souvent impopulaires: ainsi, les tensions pourraient encore augmenter cette semaine dans la péninsule italienne.

Selon la presse locale, le gouvernement annoncera un confinement des grandes villes, à commencer par Milan et Naples.

Un pari risqué après les affrontements ayant opposé samedi à Rome la police à des manifestants en colère contre les restrictions imposées pour tenter d'enrayer l'épidémie. En Espagne, la police avait interpellé dans la nuit de samedi à dimanche des dizaines de personnes protestant contre les restrictions, au cours d'affrontements dans plusieurs villes, notamment à Madrid.

En Allemagne, les secteurs de la gastronomie, de la culture et des loisirs sont fermés depuis lundi. Les nouvelles restrictions, qui

dureront jusqu'à la fin du mois de novembre, limiteront également à 10 personnes issues de deux foyers les participants à des réunions privées. Tous comme les bars, cafés et restaurants, les piscines et autres installations sportives seront fermées tandis que les compétitions professionnelles retrouveront le huis clos. Les écoles et les commerces seront toutefois autorisés à rester ouverts. La Belgique, pays au monde où le coronavirus circule le plus, est elle aussi entrée lundi dans un deuxième confinement de six semaines, plus léger cependant que celui du printemps. Sur la place Flagey à Bruxelles, habituellement animée, seuls une poignée de badauds et quelques SDF étaient installés sur les bancs publics.

Le télétravail est obligatoire partout où il est possible et les magasins non essentiels sont fermés. Cependant, fleuristes et libraires, ont été autorisés à ouvrir. "On est soulagé", a confié à l'AFP François Bukac, gérant du fleuriste L'Îlot fleuri, sur la place Jourdan, dans le quartier européen. Mais "le climat ambiant n'est pas propice à vendre quoi que ce soit", a-t-il déploré, constatant une chute d'activité de 30 à 40% par rapport aux chiffres habituels.

Le porte-parole interfédéral de la lutte contre le coronavirus a cependant constaté lundi que les infections et les hospitalisations "augmentent encore mais moins rapidement. Ce train à grande vitesse continue à avancer mais ralentit un peu", a-t-il noté.

En France, le Conseil scientifique qui guide le gouvernement a estimé que la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 que l'Europe combat actuellement n'est sans doute pas la dernière, et que l'on peut craindre "plusieurs vagues successives durant la fin de l'hiver". Quelque 46.290 nouveaux cas ont été enregistrés dimanche - soit environ 10.000 de plus que la veille - en France, entrée en confinement vendredi.

Dans ce contexte anxiogène, le Premier ministre Jean Castex a exhorté les Français dimanche au respect du confinement, "indispensable" pour en sortir au plus vite. Et pour calmer la fronde des petits commerçants, qui protestent contre ce reconfinement à quelques semaines de la période cruciale de Noël, il a annoncé la fermeture des rayons non essentiels dans les grandes surfaces par mesure d'équité.

Le confinement reste cependant en France également moins strict que celui du printemps, et 12 millions d'élèves ont effectué lundi leur rentrée. Les établissements sont cependant soumis à un protocole sanitaire renforcé, qui impose notamment le port du masque dès l'âge de six ans.

Face à une "sévère aggravation de la situation", Genève a annoncé pour sa part qu'elle irait au-delà des restrictions nationales imposées en Suisse et a fermé, lundi soir, les bars, les restaurants et les commerces non essentiels. Le port du masque est également obligatoire sur toutes les remontées mécaniques des montagnes suisses tout l'hiver. Mais contrairement à la France, les librairies resteront ouvertes.

Le Portugal, en deuil pour les victimes du Covid-19, a annoncé lundi qu'il allait décréter l'état d'urgence sanitaire. Au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe avec au moins 46.555 morts, le Premier ministre britannique Boris Johnson a annoncé un reconfinement de l'Angleterre de jeudi jusqu'au 2 décembre. Ce reconfinement qui pourrait faire replonger le pays en récession est "vraiment dévastateur" pour l'économie britannique déjà à genoux en raison de la pandémie, a prévenu l'organisation patronale CBI.

Lundi, le journal The Sun a révélé que le prince William, deuxième dans l'ordre de succession à la couronne britannique, a été infecté par le nouveau coronavirus en avril et a subi des difficultés respiratoires.

Rare bonne nouvelle, mais pour une poignée de privilégiés seulement, le site inca du Machu Picchu, joyau des sites touristiques du Pérou, a rouvert dimanche après près de huit mois de fermeture pour cause de Covid-19. Mais pour des raisons de sécurité sanitaire, seulement 675 touristes pourront accéder au site chaque jour, soit 30% du nombre quotidien de visiteurs avant la pandémie.

### Condoléances



Suite au décès d'Ali Jounih, après une maladie subite, la famille Rachdi ainsi que les proches et les amis du regretté tiennent à présenter leurs condoléances à l'épouse du défunt, Khadouj El Yazidi, ses filles et fils, Zohra, Rachida, Nadia, Si Mohamed, Saïd et Marwane, ainsi qu'à la famille El Yazidi et l'ensemble des proches du regretté.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

# Chasse à l'homme à Vienne après un attentat qui a fait quatre morts



Une chasse à l'homme a été lancée dans la nuit de lundi à mardi à Vienne après l'attentat qui a fait au moins quatre morts et semé la terreur dans la capitale autrichienne, une "attaque terroriste" selon le chancelier Sebastian Kurz. Un des assaillants, armé d'un fusil d'assaut et d'une ceinture d'explosifs factice, a été tué par la police. Il s'agit d'"un sympathisant" du groupe jihadiste État islamique (EI), selon les indices recueillis dans son logement, a précisé le gouvernement. Hélicoptères et cordons de police, la ville a été bouclée pour retrouver d'éventuels autres suspects. Les enquêteurs tentent de déterminer s'il est possible qu'il n'y en ait eu qu'un seul, alors que les tirs ont eu lieu en différents endroits. "Au moins un suspect se trouve en fuite", avait auparavant déclaré le ministre autrichien de l'Intérieur, Karl Nehammer.

Les tirs ont éclaté en début de soirée, à quelques heures de l'entrée en vigueur d'un confinement de l'Autriche pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Le drame s'est déroulé en plein cœur de la capitale autrichienne, près d'une importante synagogue et

de l'Opéra.

Des témoins interrogés à la télévision ont raconté avoir vu un homme tirer "comme un fou" avec une arme automatique, un autre faisant état d'"au moins 50 coups de feu". La stupeur s'est aussitôt installée dans les restaurants et les bars du quartier, où les clients ont été priés de rester à l'intérieur, lumières éteintes, pendant que les sirènes des ambulances hurlaient à l'extérieur.

Selon le ministère de l'Intérieur, deux hommes et deux femmes ont été tués dans l'attaque. Une quinzaine de personnes ont été hospitalisées, dont sept dans un état grave. Le ministre de l'Intérieur a appelé les habitants à être prudents. "Restez à la maison! Si vous êtes dehors, réfugiez-vous quelque part! Restez loin des lieux publics, n'utilisez pas les transports!", a lancé la police sur son compte Twitter dans la nuit.

Des policiers et des soldats ont été mobilisés pour protéger les bâtiments importants de la capitale, et les enfants ont été dispensés d'école mardi. "Nous ne nous laisserons jamais intimider par le terrorisme et nous combattons ces attaques avec tous nos moyens",

a affirmé le chancelier Kurz, fustigeant une attaque "répugnante".

L'attentat a suscité de nombreuses condamnations à travers le monde. "Ces attaques du mal contre des innocents doivent s'arrêter", a déclaré le président américain Donald Trump. "Les États-Unis se tiennent aux côtés de l'Autriche, de la France, et de l'Europe toute entière dans le combat contre les terroristes, dont les terroristes islamiques radicaux", a-t-il ajouté. L'Union européenne a condamné "avec force" cette "horrible attaque", selon les mots sur Twitter du président du Conseil européen Charles Michel, évoquant "un acte lâche" qui "viole la vie et nos valeurs humaines". La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a écrit, également sur Twitter: "L'Europe est totalement solidaire avec l'Autriche. Nous sommes plus forts que la haine et la terreur". "Nos ennemis doivent savoir à qui ils ont affaire. Nous ne céderons rien", a réagi le président français Emmanuel Macron. L'Allemagne voisine a aussi fait part de sa solidarité: la lutte contre "le terrorisme islamiste" est "notre combat commun", a affirmé

la chancelière Angela Merkel.

Cet attentat, dans une ville où la criminalité est habituellement très faible, intervient dans un climat très tendu en Europe. En France, trois personnes ont été tuées jeudi dans une attaque au couteau à la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption de Nice (sud-est) par un jeune Tunisien récemment arrivé en Europe. Quelques jours auparavant, la décapitation de Samuel Paty, professeur d'histoire qui avait montré des caricatures du prophète Mohammed à ses élèves dans un cours sur la liberté d'expression, avait choqué en France et au-delà.

L'Autriche avait été jusqu'ici relativement épargnée par la vague d'attentats islamistes survenue en Europe ces dernières années. En mars 2018, un jeune homme, sympathisant islamiste selon la police, avait attaqué au couteau un membre des forces de l'ordre devant l'ambassade d'Iran à Vienne avant d'être abattu. En juin 2017, un homme né en Tunisie avait tué un couple âgé à Linz. Il avait déclaré avoir voulu faire un exemple car il se sentait discriminé en tant qu'étranger et musulman.

## Le président Ouattara réélu pour un 3<sup>ème</sup> mandat



Le président ivoirien Alassane Ouattara, 78 ans, a été réélu pour un troisième mandat controversé sur le score fleuve de 94,27% des voix au premier

tour, l'opposition ayant boycotté le scrutin, selon les résultats proclamés par la Commission électorale indépendante (CEI) mardi à l'aube. "Est donc élu président de

la République M. Alassane Ouattara", pour un nouveau mandat de cinq ans, a déclaré le président de la CEI, Ibrahime Coulibaly-Kuibiert, après avoir lu les scores. Le taux de participation est de 53,90%. M. Ouattara a recueilli 3.031.483 voix sur un total de 3.215.909 suffrages exprimés à ce scrutin marqué par des violences. 17.601 bureaux des quelques 22.381 bureaux ont pu ouvrir, le nombre d'inscrits pouvant voter est donc passé de 7.495.082 à 6.066.441 inscrits. Des militants de l'opposition ont saccagé ou empêché l'ouverture de bureaux.

Selon les scores annoncés par la CEI, le candidat indépendant Kouadio Konan Bertin arrive en deuxième position avec 1,99% des voix (64.011 votes). Les deux autres candidats avaient appelé au boycott mais ont tout de même reçu des suffrages. L'ancien président Henri Konan Bédié termine 3e avec 1,66% (53.330 voix) et l'ex-Premier ministre Pascal Affi N'Guessan quatrième avec 0,99% (31.986 voix).

La CEI a trois jours pour transmettre ces résultats au Conseil constitutionnel, qui a sept jours pour les valider. Elu en 2010,

réélu en 2015, Alassane Ouattara, 78 ans, avait annoncé en mars qu'il renonçait à une nouvelle candidature, avant de changer d'avis en août, à la suite du décès de son dauphin désigné, le Premier ministre Amandou Gon Coulibaly.

La loi fondamentale ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats, mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution adoptée en 2016, le compteur des mandats présidentiels a été remis à zéro. Ce que l'opposition conteste. Un peu plus tôt lundi, l'opposition a annoncé qu'elle avait créé un "Conseil national de transition (...) présidé par M. Bédié" dans le but de former un "gouvernement de transition". Au moins 9 personnes sont mortes lors des violences lors du scrutin ou dans son sillage. Avant l'élection, une trentaine de personnes étaient mortes dans des troubles et des violences intercommunautaires depuis le mois d'août et l'annonce de la candidature de M. Ouattara. La crainte d'une escalade des violences est forte dans ce pays d'Afrique de l'ouest, dix ans après la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait 3.000 morts.

# 72 pays dénoncent à l'ONU les sanctions américaines contre la CPI

**A** l'initiative de l'Allemagne, 72 pays, Etats parties au Statut de Rome ayant créé la Cour pénale internationale (CPI), ont dénoncé lundi dans une déclaration commune à l'ONU les récentes sanctions américaines contre deux de ses membres. "Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Cour en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale", ont souligné les signataires de cette déclaration lue devant l'Assemblée générale de l'ONU. Parmi eux figurent des pays de tous les continents, dont des alliés traditionnels des Etats-Unis, comme l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni ou la France.

Les signataires ont souligné vouloir "préserv[er] l'intégrité et l'indépendance (de la CPI) sans être découragés par des mesures ou des menaces contre la Cour, ses fonctionnaires et ceux qui coopèrent avec elle". "Les sanctions sont un outil contre les responsables des crimes les plus graves, et non contre ceux qui demandent justice", ont-ils ajouté, en rejetant "toute tentative de saper l'indépendance de la Cour". Dans un communiqué, Richard Dicker, de l'organisation Human Rights Watch, s'est félicité de cette "réfutation catégorique de l'utilisation sans précédent des sanctions par Washington". Selon lui, "cette déclaration (...) dit clairement et fortement à l'administration américaine: «C'est notre Cour, abstenez-vous»" d'intervenir.

Devant l'Assemblée générale, l'ambassadeur adjoint des Etats-Unis, Richard Mills, a réaffirmé l'objection de principe (de son pays) à toute tentative d'affirmer la compétence de la CPI sur des ressortissants d'Etats non parties au Statut de Rome en l'absence d'une



saisine du Conseil de sécurité de l'ONU ou du consentement d'un tel Etat".

Avec sa position, "le gouvernement américain cherche à protéger le personnel américain contre les poursuites injustes et illégitimes de la CPI, qui menace la souveraineté des Etats-

Unis", a-t-il fait valoir.

Début septembre, l'administration de Donald Trump avait imposé des sanctions économiques inédites à Fatou Bensouda, procureure de la CPI, et à Phakiso Mochoko, directeur de sa division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération.

Institution siégeant à La Haye créée en 2002 pour juger les pires atrocités dans le monde, la CPI avait autorisé en mars l'ouverture d'une enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Afghanistan, incluant des exactions attribuées à des soldats américains et à la CIA.

## En Turquie, une fillette secourue des décombres 91 heures après le séisme d'Izmir



**U**ne fillette de quatre ans ensevelie sous les décombres a été secourue mardi dans l'ouest de la Turquie, près de quatre jours après un puissant séisme qui a fait plus de 100 morts, selon le maire de la ville d'Izmir et des correspondants de l'AFP. "Nous avons assisté à un miracle de la 91e heure. Les secouristes ont extirpé Ayda, âgée de quatre ans, en vie", a déclaré le maire, Tunc Soyer, sur Twitter.

Des correspondants de l'AFP ont vu les sauveteurs évacuer la fillette, sous les applaudissements, des ruines d'un immeuble effondré dans le district de Bayrakli, durement frappé par le tremblement de vendredi. "En ce temps de souffrance, nous avons aussi connu ce moment de joie", a ajouté le maire.

Drapée d'une couverture de survie en aluminium, la fillette Ayda Gezgin, a

été évacuée sur une civière vers un hôpital par des équipes de l'agence gouvernementale turque des situations de catastrophe (Afad), selon les correspondants de l'AFP. Certains secouristes filmaient l'évacuation à l'aide de leur téléphone portable pour immortaliser le moment.

Lundi, les secouristes avaient extirpé deux autres fillettes en vie, âgées de 3 et 14 ans, des décombres de deux immeubles effondrés dans la province d'Izmir. Le bilan des victimes de ce tremblement de terre a atteint 102 morts mardi, selon l'Afad. Le séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a également fait 994 blessés, dont 147 sont toujours hospitalisés. La secousse tellurique, dont l'épicentre se trouvait en mer Egée, a également frappé l'île grecque de Samos, faisant deux morts.



# HORIZONS

*Lettre ouverte de la part d'un  
citoyen marocain au Président  
de la République française*

Provoquer, offenser,  
diffamer, délirer...  
quel rapport avec la  
liberté d'expression,  
monsieur Macron ?



Monsieur Macron, je me permets, en tant que citoyen marocain nommé Mohamed Infi (professeur de l'enseignement supérieur mis à la retraite depuis quelques années), de m'adresser à vous en tant que chef de l'Etat de France, historiquement pays des libertés et droits de l'Homme, pour, d'un côté, exprimer ma condamnation ferme de tout acte terroriste, quelle que soit sa nature ou son ampleur ; d'un autre côté, manifester mon indignation et ma colère suscitées par vos réactions et votre jugement de valeur concernant l'Islam.

Certes, l'incident qui a motivé vos réactions est affreux, condamnable, injustifiable, mais explicable par le comportement provocateur de la victime.

Enseignant pendant à peu près quarante ans, je vois mal ce que peut apporter comme savoir ou savoir-faire aux élèves français une caricature du Prophète de l'Islam, présentée par un professeur d'histoire, de géographie et d'éducation morale et civique. Aucune de ces disciplines ne peut justifier l'insertion de cette caricature dans le cours. C'est donc un geste gratuit, déplacé, irréfléchi, immature... Et cela lui a coûté la vie. Il a été décapité par un jeune islamiste radical.

Chez moi, au Maroc, monsieur le Président, toutes les institutions de mon pays, qu'elles soient publiques ou sociales, condamnent par principe tout acte terroriste où qu'il soit. Ces mêmes institutions ont été profondément scandalisées et très touchées par la position officielle de la France à l'égard de l'Islam et de son Prophète, et elles l'ont fait savoir par des communiqués et des points de presse de leurs appareils exécutifs ou décisionnels.

La politique, monsieur Macron, a besoin de la sagesse et de l'éthique; sinon elle conduit au chaos, surtout quand elle est l'équivalent de l'abus, de l'arrogance et de tout ce qui peut être compris par d'éventuels partenaires comme menace ou humiliation. C'est là, je pense, une vérité de La Palice.

N'est-ce pas, monsieur le Président, que l'une des leçons de la sagesse et de l'éthique, pour ne pas dire l'une de leurs exigences, consiste à respecter les

convictions des uns et des autres, quelles qu'elles soient (religieuses, politiques, philosophiques ou autres), sauf quand celles-ci portent atteinte à l'ordre public ou menacent de le faire ?

Respecter les convictions d'autrui, c'est aussi respecter sa culture et sa différence ou son identité. Mais le respect doit être mutuel, sinon il faut lui trouver un autre nom. Le respect, quand il est partagé, assure l'équilibre de la vie communautaire. C'est là aussi une lapalissade, n'est-ce pas ? !!!

Nous, les Marocains, monsieur Macron, nous connaissons bien et l'histoire et la culture de votre pays, que nous respectons, bien sûr. Ne sommes-nous pas un pays francophone par la force des choses ? En effet, on l'est devenu parce qu'on a été colonisés par la France. C'est là une vérité historique connue de tout le monde.

Cependant, la francophonie ne nous a pas fait oublier notre culture et notre histoire ou dénier notre différence. Par contre, elle a permis, tout au moins aux bilingues qui sont allés plus loin dans leurs études, de s'imprégner de votre culture et de ses valeurs, entre autres ses valeurs démocratiques.

Malheureusement, monsieur le Président, il semble que les valeurs de la République et de la Révolution françaises, représentées par la devise «liberté, égalité, fraternité», sont largement bafouées sous votre mandat présidentiel, au point que l'on peut se demander s'il en reste grand-chose dans la vie sociale et politique de la France actuelle.

Déjà, votre conception de liberté, monsieur le Président, prête à discussion, pour ne pas dire à confusion, car elle va contre l'histoire même de la liberté en France. Que faites-vous, par exemple, du précepte «la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres», quand vous proclamez une liberté sans limites, une liberté absolue ? Quelle place faites-vous, dans ce cas, au concept de responsabilité dans votre pensée ?

Il semble qu'il est opportun et raisonnable, dans le contexte actuel de la France, d'adopter le point de vue des épidémiologistes de Toulouse, et l'ériger en règle de conduite en société. Ces spécialistes de l'épidémiologie ont proposé, pour protéger la santé publique, de subs-

tituer, temporairement, au terme «liberté» de la devise française, celui de «responsabilité». Est-ce que la santé sociale des citoyens français ne mérite pas, monsieur Macron, d'être protégée contre les agissements irresponsables de certains déséquilibrés qui, au nom de la liberté d'expression, mettent, de temps en temps, la vie collective en péril ?

Monsieur le Président, vos propos sur la liberté d'expression sont non seulement provocateurs pour tout musulman, pratiquant ou non pratiquant, mais aussi incitateurs à la haine et à la violence de part et d'autre, que cette violence soit physique (agressions, actes terroristes...) ou symbolique (violence verbale, sociale...). N'est-ce pas défier tous les musulmans au nom de la liberté d'expression, que de vous engager à assurer la publication des caricatures de leur Prophète ? Caricatures humiliantes et dégradantes, bien sûr !!! N'encouragez-vous pas, par votre position, l'extrémisme et le fanatisme desquels se nourrit le terrorisme ?

De plus, quel est l'intérêt de l'Etat français à humilier le dernier Envoyé de Dieu et provoquer la colère de deux milliards de fidèles ? Ne faites-vous pas preuve, par vos propos provocateurs, pour ne pas dire irresponsables, de manque de maturité politique et morale ?

En effet, par vos propos, vous présentez aux Français, et essentiellement aux jeunes, un très mauvais exemple de politicien, bien que vous soyez à la tête de la plus haute instance du pays. Au lieu de faire un effort pour amoindrir, dans la société, l'impact de l'islamophobie, qui est une forme de racisme, vous vous efforcez de tenir des propos qui ne peuvent que l'attiser et l'aider à se répandre davantage en France. Cela n'est-il pas suffisant pour inciter des extrémistes musulmans à commettre des actes violents contre les intérêts de la France ou, peut-être, contre les autres cultures ?

Comment s'étonnerait-on devant de pareilles réactions lorsque vous confirmez et soutenez, officiellement, «le droit au blasphème» et à «critiquer les religions» ? D'autant plus que l'on sait que ce droit n'est applicable en France qu'à l'Islam. Nul n'est dupe sur ce point.

Je vous défie, monsieur Macron, de

tenir un propos pareil, ne serait-ce que sous forme d'allusion ou de sous-entendu, sur le judaïsme ou sur l'histoire des juifs. N'est-ce pas que tout Français qui oserait revoir l'histoire des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale est susceptible d'être jugé selon le Code pénal, et donc passible d'une peine de prison ?

Savez-vous, monsieur le Président, que Charlie-Hebdo qui ne cesse de publier des caricatures de notre Prophète, et que vous présentez comme le paragon de la liberté d'expression en France, vire tout dessinateur qui ose caricaturer le judaïsme ? Où est la liberté d'expression ici ? Le terme «égalité» de la devise française est foulé au pied par Charlie-Hebdo et par vous-même. Ne sommes-nous pas devant une hypocrisie flagrante ? N'est-ce pas là un «deux poids, deux mesures» qui vous convient parfaitement quand il s'agit de l'Islam ? Et ce n'est pas étonnant de votre part quand on sait que vous voulez élargir la définition de l'antisémitisme à l'antisionisme. Quelle dépendance idéologique est la vôtre !!!

Quant à la prétendue crise profonde et généralisée de l'Islam, sachez, monsieur le Président, que l'Occident, avec à sa tête les Etats-Unis, est à l'origine de cette crise, si crise il y a. Il est de notoriété publique que les Etats-Unis soutiennent les mouvements islamistes dans les pays musulmans, et tout particulièrement dans le monde arabe. Le mal, c'est de là qu'il vient. Et l'Europe n'est pas étrangère à cette affaire. Les raisons sont faciles à comprendre.

Quant à la liberté d'expression telle que vous la concevez, sachez, monsieur Macron, que des intellectuels français de grande valeur et des politiciens de renom ne la partagent pas. Au contraire, ils refusent de considérer l'insolence et le manque de respect comme signes ou preuves de liberté d'expression.

En conclusion, Monsieur Macron, les valeurs de la République et de la Révolution françaises, vous êtes le premier à les bafouer, sinon à les fouler au pied, par votre partialité, votre dépendance idéologique, votre parti pris quant à la religion musulmane... !!!

Par Mohamed Infi

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES ROUTES  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 43/2020**

Le 26/11/2020 à 10:00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Travaux de réparation des dégâts de crues survenues sur la RP7102 du PK 84+000 au PK 86+333 dans la province de Midelt ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (24 000,00 DHS) Vingt-quatre mille Dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 565 280,00 dhs** ( Un million cinq cent soixante cinq mille deux cent quatre –vingt-dirhams, 00 Cts TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

* SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	4	B 1
	4	B 3

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N° 9144/PA**

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES ROUTES  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 44/2020**

Le 26/11/2020 à 11h30min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Contrôle et suivi de la qualité des Travaux de réparation des dégâts de crues survenues sur la RP7102 du PK 84+000 au PK 86+333 dans la province de Midelt ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille Dirhams (1.000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **60 792,00 dhs** ( Soixante mille sept cent quatre vingt douze dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGÉE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.7 : CONTROLE DES TRAVAUX DES OUVRAGES D'ART COURANTS	4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N° 9145/PA**

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES ROUTES  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 46/2020**

Le 26/11/2020 à 12h00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Contrôle et suivi de la qualité des Travaux de traitement de l'environnement de la RN13 du PK 360+000 au PK 407+000, Dans la Province de MIDELT ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille deux cent Dirhams (1.200,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **77 100,00 dhs** ( Soixante dix sept mille cent dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGÉE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.7 : CONTROLE DES TRAVAUX DES OUVRAGES D'ART COURANTS	4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N° 9147/PA**

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES ROUTES  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 45/2020**

Le 26/11/2020 à 11h00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : « Travaux de traitement de l'environnement de la RN13 du PK 360+000 au PK 407+000, Dans la Province de MIDELT ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (58 000,00 DHS) cinquante huit mille Dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3 808 830,00 dhs** ( Trois millions huit cent huit mille huit cent trente dirhams, 00 Cts TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Dossier technique comprenant :**

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

* SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	3	B 3

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N° 9146/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 \*\*\*\*\*  
**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
 \*\*\*\*\*  
**DIRECTION DES ROUTES**  
 \*\*\*\*\*  
**DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT**

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 47/2020**

Le 26/11/2020 à 12h30 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Mideft à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour: « **Contrôle et suivi de la qualité des Travaux de traitement de l'environnement de la RN13 du PK 420+00 au PK 500+000, Dans la Province de MIDEFT.**».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau, Rue Agadir Mideft, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille quatre cent Dirhams (1.400,00 DH).

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**88 560,00 dhs (Quatre vingt huit mille cinq cent soixante dirhams TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 Joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Mideft ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée de certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.7 : CONTROLE DES TRAVAUX DES OUVRAGES D'ART COURANTS	4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N° 9148/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 \*\*\*\*\*  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
 \*\*\*\*\*  
**PROVINCE D'OUEZZANE**  
 \*\*\*\*\*  
**CIRCONSCRIPTION D'OUEZZANE**  
 \*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE BNI QOLLA**  
 \*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 05/2020**  
**\* SEANCE PUBLIQUE \***  
 \*\*\*\*\*

Le 27/11/2020 , à 11H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Bni Qolla à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à :  
**Entretien des pistes à la commune de Bni Qolla province Ouezzane**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune Bni Qolla, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Cinq mille Dhs dirhams (25000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un Million Cent Soixante Quatorze Mille Cinq Cent Dhs00 Cts ( 1.174500,00Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune Bni Qolla.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service technique de la Commune Bni Qolla.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

\* Pour les entreprises installées au Maroc :

- Copie du certificat conforme à l'originale du certificat de qualification et classification suivant (Nouveau système de qualification)

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
B	B3 et B11	4

\* Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9149/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 \*\*\*\*\*  
**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
 \*\*\*\*\*  
**ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET**  
 \*\*\*\*\*  
**DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE**  
 \*\*\*\*\*  
**SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**  
**BUREAU DES MARCHÉS**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 39 et 40 /EXP/2020.**

Le 26 Novembre 2020 à partir de 10heures du matin, il sera procédé, dans le bureau du chef de service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de l'Académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres des prix pour

ANNÉE	OBJET DES APPELS D'OFFRES	ESTIMATION DES COUTS DES FOURNITURES (TTC)	MONTANTS DES CAUTIONS PROVISOIRES	DURÉE D'OUVERTURE DES PLS
39/EXP/2020	Acquisition de la croie et des fournitures d'enseignement destinées aux classes du préscolaire et aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2020 (Lot unique).	251988,00	6300,00	10h
40/EXP/2020	Acquisition des fournitures d'enseignement destinées aux classes du préscolaire relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2020 (Lot unique).	269613,31	6700,00	10h30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret: n° 2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la direction provinciale de l'Académie régionale de l'Éducation et de la formation de la région: Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission: d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à la décision du Ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 4 Septembre 2014 relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

NB : -Les échafaudages demandés dans le cadre des deux appels d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale au plus tard le Mercredi 25/11/2020 à 16h30.

**N° 9151/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 \*\*\*\*\*  
**FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA**  
 \*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N° 23/2020/OT**

Le Jeudi 26 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant l'entretien par endroits du revêtement en marbre, en granit et en travertin à la Mosquée Hassan II.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.fmh2.ma](http://www.fmh2.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams (20.000,00 DH).

Le montant de l'estimation des prestations est de : Un Million Cent Trois Mille Cent Sixante: (1 013 160,00) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission: d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 12 Novembre 2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification, qui tient lieu de dossier technique, selon le tableau suivant :

Nouveau système :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
0	3	01

Ancien système :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
14	3	14.1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux articles 1 et 2 de paragraphe 2 du chapitre B de l'article 25 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

**N° 9150/PA**

Mots flechés

Par Abou Salma

**Jeux & Loisirs**

ÉTOFFÉE	POTEAU	TENACE POUFFER	DE BAS EN HAUT: HILARE	VERTS	VILLE DES USA	FIN D'ANNÉE	SITUÉE	EXPRES
					RÈGLE PLATE		LE MÊME RÂPÉ	
SURNAT- URELLE					ENVELO- PPÉ	CONSE- RVATEUR		
MÉGÈRE	PRONOM INVERSE SÉRÉNITÉ		TRAINA- NTE EN ROUTE				VOYELLES	
SIGNES PARTICU- LIERS		PARTIR- ONT DISCIPLINE DE FER				PERMÉ- ABLE	FLEUVE DE RUSSIE CONSPU- ER	
ENZYME			VOYELLES		ENTENDRE			
LETTRES DE RACHEL		QUARTIER DE ROME	HOMME DE MAIN DIFFUSÉ				LE MÊME	
FIXÉ POSTULAT					À L'ENVERS: CONVOITE			
					CONNU DIFFIC- ULTÉ		PETIT CUBE	
EN PRIME VÉRITA- BLES		ÉGAL			POSSESSIF			
				TRANSP- IRE			LETTRES DE MATADI	

Solution mots flechés d'hier

TEXTE	E	NOTE BLEU	D	DIVISUR	PRÊT	H	A BON CŒUR RÉSIDUS	RADIS	A	CARDI- NAUX	CONVULSÉ
SANS- EMPLOI	C	H	O	M	E	U	R	R	O	C	
NOTE FÂTÉ	R	E	ENGLO- UTIE	I	M	M	E	R	G	E	E
"	C	I	M	E	P	A	S	S	E	F	I
FILE	T	A	S	R	R	I	T	E	N	F	S
DEVISE	CARTES IEN	T	BUTTE	D	U	N	E	T	A	U	
"	S	L	O	G	A	N	A	D	S	I	R
PARTIE D'UNE SOMME	O	M	R	T	O	C	O	U	P	R	A
ADMIN- ISTRE	G	E	R	E	G	R	E	U	E	T	A
"	I	VILLE DES PYS-BAS	E	D	E	E	A	N	N	O	
NOTE AU SUD	Q	DANS LA NATURE LETTRES DE SAND	N	A	T	R	E	L	T	E	L
"	A	U	S	T	R	A	L	A	R	E	L
PRINCE FROYEN	E	N	E	E	N	A	T	U	R	E	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benbaria

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouïthy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laarak

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**

**2017**



## Le FMI demande au Maroc de réduire le ratio de sa dette publique par rapport au PIB

Roberto Cardarelli

*Il est essentiel de faire avancer le programme de réformes structurelles pour solidifier la reprise après la pandémie et atteindre une croissance plus forte, résiliente et inclusive*



**L**e Produit intérieur brut (PIB) du Maroc devrait se contracter dans une fourchette de 6 à 7% en 2020 en fonction de l'évolution de la pandémie, selon les estimations du Fonds monétaires international (FMI) qui a mené une mission à distance du 19 octobre au 2 novembre 2020.

Inscrite dans le cadre des consultations de 2020 au titre de l'article IV des statuts du FMI, cette mission a été conduite par Roberto Cardarelli qui a déclaré que le taux de chômage devrait fortement augmenter, tandis que des déficits budgétaire et extérieur devraient se creuser, du fait de la baisse des recettes fiscales et le recul des recettes en devises tirées du tourisme, respectivement.

Dans sa déclaration, le chef de mission a toutefois affirmé que «la résilience des transferts des Marocains résidant à l'étranger et la baisse des importations ont limité les besoins de financement extérieur du Maroc».

Aussi, il a estimé que «des réserves internationales restent largement supérieures à leur niveau de l'an dernier notamment grâce au tirage au titre de la ligne de précaution et de liquidité du FMI en avril dernier et à l'intensification des efforts de mobilisation des financements extérieurs».

Selon lui, les services du FMI s'attendent à ce que la croissance du PIB rebondisse l'an prochain à 4,5%, sous l'hypothèse que les ef-

fets de la sécheresse et de la pandémie s'estompent.

Roberto Cardarelli prévient toutefois que cette projection de référence est sujette à de considérables risques baissiers.

Concernant la politique budgétaire menée par le Royaume en 2020, l'institution financière internationale estime qu'elle a été assouplie de manière appropriée. Elle note aussi que «des recettes fiscales ont diminué nettement et les autorités ont accru les dépenses publiques et révisé leur composition pour réduire au minimum les répercussions économiques et sociales de la crise», rappelant les mesures prises dans ce cadre et qui ont permis de soutenir la demande intérieure, protéger les groupes les plus vulnérables de la population et préserver le tissu productif.

Saluant l'intention des autorités de soutenir la reprise en 2021, le FMI note que la loi de Finances 2021 entend continuer à soutenir la reprise au cours des prochaines années, principalement par la relance de l'investissement et la réforme du système de protection sociale récemment annoncée par les autorités.

La mission rejoint les autorités pour dire que «de processus de rééquilibrage budgétaire doit être progressif et ne devrait être entrepris que lorsque la reprise économique sera solide».

Aussi, elle recommande de commencer à réduire le ratio de la dette publique par rapport au PIB

à compter de 2022.

En revanche, elle estime qu'une reprise économique plus lente que prévu exigerait de repousser l'ajustement budgétaire.

D'après Roberto Cardarelli, «des mesures visant à élargir l'assiette de l'impôt et à accroître la progressivité du système fiscal, de nouvelles réformes de l'administration publique qui rationaliseraient les dépenses et le programme de privatisation des autorités contribueraient à reconstruire les marges de manœuvre budgétaire, tout en finançant l'expansion des programmes de protection sociale».

Dans sa déclaration faite à l'issue de cette mission, il estime que «Bank Al-Maghrib (BAM) a pris des mesures décisives pour atténuer les répercussions de la pandémie sur l'économie réelle et le secteur financier».

L'institution de Bretton Woods note ainsi avec satisfaction la politique monétaire accommodante qui est menée et considère que celle-ci devrait être poursuivie jusqu'à ce que l'inflation commence à augmenter.

Soulignons que le FMI soutient qu'une plus grande flexibilité du régime de change va bénéficier à l'économie marocaine en préservant les réserves et la compétitivité et en renforçant sa capacité d'absorption des chocs externes.

A ce propos, l'institution rappelle que «des autorités sont en train d'assurer un suivi étroit des conditions de déroulement de la

transition et d'approfondir les études sur tous les volets pour juger du moment opportun pour entamer une nouvelle phase».

Parlant des banques, le FMI estime qu'elles ont été relativement résilientes face à la pandémie, grâce à leurs niveaux initiaux relativement élevés de fonds propres et de liquidité et à la riposte vigoureuse de BAM.

A ce propos, le FMI note avec satisfaction que «BAM a décidé de demander aux banques d'accroître leurs provisions et de suspendre la distribution de dividendes cette année afin de se prémunir contre une détérioration éventuelle du portefeuille des crédits bancaires dans un avenir proche».

Enfin, Roberto Cardarelli estime «essentiel de faire avancer le programme de réformes structurelles pour solidifier la reprise après la pandémie et atteindre une croissance plus forte, résiliente et inclusive, qui améliore le niveau de vie de l'ensemble des Marocains».

Tout en félicitant les autorités pour les efforts engagés pour développer l'assistance sociale cette année, il estime qu'une réforme globale du système de protection sociale est devenue plus urgente à la suite de la pandémie.

Selon lui, «l'élargissement de l'assurance médicale à tous les Marocains contribuerait à accroître l'accès à des services de meilleure qualité, tandis que l'harmonisation de tous les programmes existants d'assistance

sociale dans le cadre d'un registre social unifié améliorerait l'efficacité et le ciblage du système».

A noter que la mission souscrit à la réforme annoncée des entreprises publiques, estimant qu'elle «devrait mettre en place des conditions propices à un secteur public plus efficient et stimuler le développement du secteur privé».

Par ailleurs, elle salue les progrès accomplis récemment dans l'établissement du cadre juridique pour la numérisation de l'administration publique et la simplification de ses procédures, ainsi que les mesures récentes visant à mettre en œuvre la réforme de l'éducation, notamment du système de formation professionnelle, à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption.

Pour rappel, le Maroc a conclu avec le FMI quatre accords successifs au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) au cours des huit dernières années. Au plus fort de la crise, le 7 avril dernier, le pays a procédé au tirage de toutes les ressources disponibles (environ 3 milliards de dollars) dans le cadre de l'accord au titre de la LPL, souligne l'institution sur son site Internet précisant que «c'était la première fois que les autorités recouraient aux ressources disponibles au titre de la LPL, et ce, pour faire face au choc sans précédent de la pandémie de Covid-19».

Alain Bouithy

## 80% des emplois de l'industrie de la région de Fès-Meknès portés par quatre secteurs

Environ 80% des emplois de l'industrie au niveau de la région de Fès-Meknès sont portés par quatre secteurs d'activité, selon les résultats d'une récente étude.

Il s'agit des secteurs du textile-cuir (36%), de l'automobile (15,7%), de l'agroalimentaire (13%) et de l'offshoring (15,2%), précise cette étude consacrée au positionnement de la zone d'accélération industrielle (ZAI) à Ain Cheggag, dont les travaux ont été lancés dernièrement dans la province de Sefrou.

Cette étude, réalisée pour le compte du conseil régional de Fès-Meknès, fait état d'une croissance, entre 2013 et 2019, des sec-

teurs de l'automobile avec 15 points et l'offshoring (8%) dans le pool emploi industriel de la région. Quant au textile et à l'agroalimentaire, ils ont accusé des baisses respectives de 15 et 4,5 points.

Selon ce document, la région de Fès-Meknès, qui dispose d'atouts stratégiques sur les plans socioéconomiques, se doit de relever cinq défis majeurs dans le but d'améliorer sa compétitivité et diversifier son industrie. La région est ainsi appelée à définir une vraie proposition de valeur différenciatrice des filières présentes et attirer une ou deux locomotives afin de développer un écosystème autour de ces métiers.

## Une production oléicole prévisionnelle de plus de 150.000 tonnes durant l'actuelle saison agricole

La production oléicole prévisionnelle au niveau de la province d'El Kelaâ des Sraghna est estimée durant l'actuelle saison agricole 2020-2021, à quelque 150.250 tonnes.

Selon des données des services provinciaux du ministère de l'Agriculture à El Kelaâ des Sraghna, la production prévisionnelle des olives durant la saison agricole actuelle au niveau des zones irriguées est évaluée à 150.000 tonnes, soit une baisse de 10% comparativement à la saison agricole précédente, qui avait enregistré une production record (175.500 tonnes).

La même source indique que la production prévisionnelle des olives dans les zones agricoles bour durant cette saison agricole devra at-

teindre 250 tonnes, soit une régression de 95,26% comparativement à la saison agricole précédente (5.272 tonnes).

Cette régression de la production des olives au niveau de la province d'El Kelaâ des Sraghna est due à la succession des années de sécheresse avec comme conséquence directe un déficit pluviométrique qui a impacté négativement le rendement.

Par ailleurs, le rendement des superficies consacrées à la production des olives dans les périmètres de la province, a enregistré une hausse de 1,80% par hectare dans les zones irriguées alors que ce rendement n'a pas dépassé les 0,09% par hectare dans les zones bour.

# Crédit Agricole du Maroc lance sa filiale de paiement "Al Filahi Cash"

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) vient de lancer sa nouvelle filiale de paiement "Al Filahi Cash" (AFC), visant ainsi une diversification de ses offres de services et produits pour accompagner l'économie nationale dans le projet d'inclusion financière.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) renforce son rôle d'acteur majeur d'inclusion financière dans le monde rural et agricole, a souligné lundi le CAM dans un communiqué, notant que son dispositif commercial, déjà très large, vient d'être étoffé par cette nouvelle filiale.

Conformément à la loi bancaire 103-12, la filiale Al Filahi Cash vient d'être agréée par Bank-Al-Maghrib sur la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement, notamment l'exécution des opérations de transfert de fonds depuis et

vers toutes les agences Al Filahi Cash et agences Crédit Agricole du Maroc, l'ouverture des comptes de paiement, ainsi que les dépôts et retraits en espèces sur un compte de paiement, rapporte la MAP.

Il s'agit également de l'exécution des opérations de paiement commerçants, des factures, des taxes, impôts et recharges téléphoniques, des opérations de transferts nationaux et internationaux, de mise à disposition depuis un compte de paiement vers un GAB ou en espèces, de change, de prélèvements permanents ou unitaires, des opérations de paiement et retraits par cartes adossées aux comptes de paiement et de l'exécution de virements lorsque ceux-ci portent sur des fonds placés sur des comptes de paiement.

Cet agrément, a précisé la même source, permettra à "Al Filahi Cash" d'être également intermédiaire des opérations effectuées par les établissements de crédit s'inscrivant pleinement dans la stratégie cross-selling avec sa maison mère le Crédit Agricole du Maroc.

Le Crédit Agricole du Maroc vise, à travers le lancement de sa filiale "Al Filahi Cash", la conservation de sa part de marché grâce à la diversification de ses activités, la densification de sa couverture sur le territoire marocain avec de nouveaux modèles de distribution (agents principaux et détaillants).

Il vise également la diversification de son offre de services groupe avec les produits spécifiques de l'établissement de paiement, la mise à

disposition et le développement d'une offre adaptée pour adresser sa clientèle cible, la contribution à la stratégie digitale du groupe, le relais de croissance du groupe et la contribution à l'inclusion financière, la réduction de la circulation du cash et à la mission de service public.

Fidèle à son rôle d'outil de l'Etat pour l'accompagnement du monde rural et en parfaite cohérence avec sa mission de service public, le Groupe Crédit Agricole du Maroc mobilisera sa nouvelle filiale pour être un trait d'union entre les mondes urbain et rural, un acteur d'inclusion financière digitale dans le monde rural et un relais du développement économique, relève le communiqué.

Pour une clientèle principalement rurale et périurbaine, le dispositif commercial d'"Al Filahi Cash" couvrira les zones périurbaines et rurales à forte démographie et à faible couverture en points de vente bancaires, les périphéries des principales grandes villes du Maroc et les régions d'intérêt national au vu de la mission de service public du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

"Al Filahi Cash" optera pour une stratégie d'implantation commerciale basée sur une très forte synergie avec le dispositif important du Groupe Crédit Agricole du Maroc, fait savoir la même source, précisant que son réseau commercial sera basé sur des agences en propre, des agences Crédit Agricole du Maroc et ses filiales Tamwil Al Filah et la Fondation Ardi. Et d'ajouter



que ce dispositif sera renforcé par divers partenariats visant le mandat d'agents principaux et détaillants hors Groupe Crédit Agricole du Maroc. "En plus de la présence physique couvrant le territoire national, il était naturel pour Al Filahi Cash de s'inscrire dans la dynamique digitale du Groupe à travers son application mobile Filahi Pay. S'appuyant sur l'expertise de la Digitale Factory du Groupe, AFC offre à sa clientèle une application sécurisée, intuitive et simple à utiliser", a indiqué la même source.

Cette application gratuite offre divers parcours à ses clients cou-

vrant tous les services depuis l'ouverture de compte plafonné à 200 dirhams, jusqu'à la réalisation des opérations de paiement, de transferts et de mise à disposition d'une manière instantanée et en temps réel 24h/7j.

L'ambition d'"Al Filahi Cash" est de contribuer fortement au renforcement du leadership de sa maison mère dans l'inclusion financière dans le monde rural et agricole. Sur un marché adressable de 6 millions de clients à fin 2024, cette filiale apportera une vraie valeur à ce segment de clientèle ayant des besoins spécifiques.



La filiale du groupe vient d'être agréée par Bank-Al-Maghrib

## Réintégration de plus de 3.600 salariés licenciés durant les neuf premiers mois de cette année

Un total de 3.610 salariés, ayant fait l'objet d'un licenciement lors des neuf premiers mois de l'année en cours, ont repris leurs postes, a indiqué, lundi à Rabat, le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amekraz.

En réponse à une question centrale autour des "répercussions sociales de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur de l'emploi", à la Chambre des représentants, M. Amekraz a souligné que 3.610 salariés licenciés lors des 9 premiers mois de l'année 2020 ont repris leurs postes, outre la restitution de 1,43 MMDH au profit des salariés

plaignants. Il a, également, été procédé, selon le ministre, au traitement de 47.916 conflits individuels, contre 38.672 conflits durant la même période de l'année 2019, soit une hausse de 23,9%, ajoutant à cet égard la résolution de 53.356 plaintes sur un total de 109.415, soit 48,76%, rapporte la MAP.

Les interventions des inspecteurs de travail ont permis, durant les 9 premiers mois de l'année 2020, d'éviter un total de 1.218 grèves au niveau de 744 établissements, qui embauchent près de 89.797 salariés, a-t-il ajouté, notant que 85 grèves ont été recensées dans 68 établissements, auxquelles ont

pris part 5.293 salariés, sur un total de 10.300.

Sur le plan du contrôle sur le terrain, le responsable gouvernemental a précisé que les services relevant du ministère ont poursuivi les visites ordinaires effectuées conformément aux lois en vigueur, faisant savoir que le nombre des visites effectuées par les inspecteurs du travail lors des 9 premiers mois de l'année 2020 a atteint 16.362, qui ont donné lieu à 284.631 observations aux employés qui ont violé les dispositions de la législation sociale.

Il a, également, fait état de 89 procès-ver-

baux d'infractions (1.774) et de délits (166) rédigés à l'encontre des salariés qui ont violé les dispositions de la loi en vigueur.

M. Amekraz a, par ailleurs, fait observer que le nombre des salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a atteint, au titre du mois de septembre 2020, un total de 2,47 millions, contre 2,62 millions en février de la même année, soit une différence de 150.000 salariés environ, ajoutant que durant le mois d'avril, 1,61 million de salariés ont été déclarés, ce qui affirme la reprise progressive de l'activité économique nationale.

# Serge Joncour remporte le prix Femina du roman français



Serge Joncour, avec "Nature humaine", a remporté lundi le prix Femina du roman français, alors que la plupart des autres récompenses littéraires ont reporté leur édition en attendant la réouverture des librairies. Avec "Nature humaine" (Flammation), Serge Joncour, 58 ans, signe un grand roman rural qui dépeint les mutations de la France à la fin du XXe siècle, à travers le destin d'une famille d'agriculteurs du Sud-Ouest.

Sa vision de l'époque est désabusée, le monde allant de catastrophe en catastrophe (la sécheresse de 1976, Tchernobyl, la tempête de décembre 1999), et cédant à la rationalité économique la plus froide. "Maintenant que le mur de Berlin était tombé, le libéralisme restait

le seul modèle valablement organisé et achalandé, le seul schéma de civilisation offrant ce qu'il faut de succursales et de points de vente un peu partout dans le monde, un monde, un monde où toute marchandise était commercialisable à l'infini", écrit-il.

Le prix Femina du roman étranger est allé à la Britannique d'origine sud-africaine Deborah Levy, pour son diptyque autobiographique, "Le Coût de la vie" et "Ce que je ne veux pas savoir" (Editions du Sous-Sol). Cette romancière de 61 ans, peu connue en France, y raconte ses années de formation, et sa trajectoire de mère, épouse et écrivain.

Christophe Granger, pour "Joseph Kabris ou les possibilités d'une vie"

(Anamosa), remporte le prix de l'essai. L'historien et sociologue mène une réflexion sur la biographie et le destin à partir de la vie de Kabris (1780-1822), personnage extraordinaire, un matelot aventurier qui quitta son navire pour vivre aux Marquises, puis embarqua pour l'Extrême-Orient russe et traversa la Russie, entra en France où il mourut dans la misère.

Enfin, un "Prix spécial du jury" a été décerné au Libanais Charif Majdalani, pour "Beyrouth 2020" (Actes Sud). Son "journal d'un effondrement" est une chronique d'une capitale riche en histoire mais confrontée à de terribles difficultés au présent, jusqu'à l'explosion d'un immense stock de nitrate d'ammonium le 4 août.

Le jury exclusivement féminin s'est distingué d'autres, tels que ceux du Goncourt ou de l'Interallié, qui attendront la réouverture des librairies, touchées par l'interdiction frappant les commerces "non essentiels".

"Dans le contexte actuel, durablement installé, le silence est la pire des choses pour la vie culturelle menacée, en particulier pour la littérature. Par conséquent, nous choisissons de soutenir, par les moyens qui sont les nôtres, les libraires qui s'organisent et résistent en tous lieux", ont écrit dans un communiqué commun les jury du Femina et du Médicis.

Les prix Médicis (du roman français, du roman étranger et de l'essai) doivent être décernés vendredi.

## Décrit en mari violent par le Sun, Depp perd son procès en diffamation mais veut faire appel



L'acteur américain Johnny Depp a perdu lundi son procès en diffamation contre le tabloïd britannique The Sun, qui avait décrit la star hollywoodienne en mari violent envers la comédienne Amber Heard, mais compte faire appel de cette décision "perverse et déconcertante". La décision du juge

Andrew Nicol porte un coup dur à la réputation de l'acteur d'"Edward aux mains d'argent" et "Pirate des Caraïbes". Après 35 ans de carrière, ce dernier avait pris de gros risques en attaquant News Group Newspapers (NGN), société éditrice du quotidien qui l'avait qualifié de "frappeur de femmes".

Les trois semaines de procès en juillet à la Haute Cour de Londres, souvent en présence du comédien de 57 ans et de son ex-femme Amber Heard (et de leurs fans respectifs), ont donné lieu à un déversement de révélations peu reluisantes sur leur vie privée.

Addiction à la drogue, accusations de tromperies et même excréments retrouvés dans le lit conjugal ont été discutés, alimentant les Unes des tabloïds.

S'appuyant essentiellement sur les déclarations de l'actrice, le Sun avait invoqué 14 épisodes de violences, tous contestés par Johnny Depp. Le juge Nicol a estimé dans son jugement que les qualifications du Sun étaient "substantiellement vraies" car "la grande majorité des agressions présumées ont été prouvées".

"Les victimes de violences conjugales ne doivent jamais avoir à se taire", a réagi un porte-parole du Sun, remerciant le juge et l'actrice "pour son courage à témoigner devant la Cour". "Cette décision et ce jugement ne sont pas une surprise", ont réagi les avocats de l'actrice de 34 ans, qui avait le statut de témoin au procès, disant vouloir "obtenir justice" dans une autre procédure en cours aux États-Unis. Les avocats de Johnny Depp ont eux dénoncé une décision "aussi perverse que déconcertante", et indiqué qu'il "serait ridicule que M. Depp ne fasse pas appel" face à un jugement qui présente "tellement de défauts".

Johnny Depp et Amber Heard s'étaient rencontrés sur le tournage de "Rhum Express" en 2011, avant de se marier en février 2015 à Los Angeles, en Californie. Le couple avait divorcé avec fracas début 2017. L'actrice de "Danish Girl" et "Aquaman" avait alors évoqué "des années" de violences "physiques et psychologiques", accusations vivement rejetées par Johnny Depp.

Lors du procès, l'avocate du quotidien,

Sasha Wass, avait étrillé les excès de l'acteur, "sujet à des changements d'humeur irrationnels" quand il a bu et consommé des stupéfiants.

L'acteur américain a reconnu une consommation abusive de drogues et d'alcool mais affirme n'avoir jamais levé la main sur une femme, soutenu sur ce point par les témoignages écrits de ses ex-compagnes Vanessa Paradis et Winona Ryder, la chanteuse française le décrivant comme "un homme et un père gentil, attentif, généreux et non violent".

Johnny Depp accusait en retour de violences Amber Heard. Son avocat s'est attaché à méthodiquement souligner failles et modifications dans les déclarations d'Amber Heard, pour discréditer l'ensemble du récit de celle qu'il a qualifiée de "menteuse compulsive". "Une des thématiques récurrentes dans le témoignage de M. Depp était que Mme Heard avait monté un coup" contre lui et avait accumulé des preuves "comme une assurance" pour lui soutirer de l'argent, a dit le juge Nicol. "Je n'accepte pas cette caractérisation de Mme Heard".





## “Baby Shark” devient la vidéo la plus vue sur YouTube

La chanson pour enfants “Baby Shark” et son air entêtant est devenue lundi la vidéo la plus regardée sur YouTube, dépassant avec plus de sept milliards de vues le titre “Despacito”.

Plaie des parents du monde entier, le morceau très répétitif produit en Corée du Sud est sorti du simple cadre enfantin pour devenir un phénomène viral mondial, des images colorées ajoutant à l’impact d’une mélodie et de paroles

accrocheuses.

“Baby Shark Dance”, la version en anglais de la chanson, a dépassé les sept milliards de vues sur YouTube lundi à 04h00 GMT, détrônant “Despacito”, le single de Luis Fonsi et Daddy Yankee. A la base, la chanson qui a été mise sur YouTube en juin 2016 est le remix d’une chanson américaine par la société de production Pinkfong, basée à Séoul. Son succès sur YouTube a été suivi d’un triomphe dans les classements musicaux,

le morceau atteignant en janvier 2019 la 32ème place du Billboard Hot 100. Deux des quatre dernières chansons ayant eu le record du nombre de vues sur YouTube sont désormais sud-coréennes. Avant “Baby Shark Dance”, le rappeur psy avait également affolé les compteurs avec “Gangnam Style” qui avait été en tête du nombre de vues pendant trois ans avant d’être détrôné par “See You Again” de Wiz Khalifa.

## Bouillon *de culture*

### Campagne culturelle

Une campagne culturelle placée sous le signe “le Maroc lecteur” sillonnera toute la région Fès-Meknès du 1-er au 30 novembre, à l’initiative de la fondation “Approches”, avec l’appui du ministère de la culture.

Cette caravane, organisée en concertation avec le Cercle de la pensée marocaine, le réseau national de lecture et la direction régionale de la culture, prévoit des ateliers de lecture, des concours, des formations et des remises de prix.

Ces activités auront lieu notamment à la maison de la culture, aux établissements scolaires relevant de l’académie régionale d’éducation et de formation, aux établissements pénitentiaires et aux centres culturels de la région.

Des universitaires, chercheurs et jeunes de différentes disciplines encadreront ces activités qui se tiendront à distance et en présentiel à Fès, Meknès, Ifrane, Taza, Sefrou, Taounate, El Hajeb et Moulay Yaacoub, ainsi que dans des centres urbains et ruraux relevant de ces provinces (Outat El Haj, Imouzzet, Ras El Ma, Ain Aicha, Azrou...). Cette caravane, assurent les organisateurs dans un communiqué, se déroulera dans le plein respect des mesures sanitaires préventives liées à la pandémie de la Covid19.



## Novembre, “Mois du patrimoine marocain” à Toronto




La ville canadienne de Toronto a proclamé novembre 2020 “Mois du patrimoine marocain”, une opportunité pour “découvrir le patrimoine du Maroc et la richesse de sa culture”. “Le Mois du patrimoine marocain est l’occasion de célébrer et de mettre en avant les réalisations de la communauté marocaine de Toronto. Au cours de ce mois, nous avons l’occasion de découvrir davantage le patrimoine du Maroc et la richesse de sa culture”, a indiqué le maire de la métropole économique canadienne, John Tory.

Dans une lettre adressée à l’Association marocaine de Toronto, M. Tory a rappelé “les nombreuses contributions apportées par la communauté marocaine au tissu économique, politique, social et culturel de la ville”. Et d’ajouter que Toronto reconnaît aussi les précieuses contributions par lesquelles la communauté marocaine donne pleinement son sens à la devise de la cité: «La diversité, notre force».

En tant qu’une des villes les plus multiculturelles du monde, Toronto est devenue “un modèle où toutes les cultures sont accueillies et respectées”, a-t-il conclu.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'ESSAOUIRA  
COMMUNE DE SMIMOU



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°11/2020**  
\*\*\*\*\*

Le 30/11/2020 à 11 h 00mn, il sera procédé, au siège de la Commune de Smimou Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux Travaux d'alimentation en eau potable du douar idoutallit (Idigadar, Jdebenchir, lhouzmidne et tabasazete) 21em tranche à la commune de Smimou province d'Essaouira

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt mlles dirhams (20 000.00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Un million cent cinquante mille cent quarante Dirhams et 00 Centimes (1.150.140,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau technique
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la bureau précitée.
- Soit envoyer par voie électronique: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Un dossier technique comprenant :

- \* Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
C	C1	4

\* Pour les entreprises non installées au Maroc  
Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation

N° 9100/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم أزيلال  
جماعة أزيلال  
مصلحة الموارد البشرية

إعلان  
عن إجراء امتحانات الأهلية المهنية برسم سنة 2020  
لفائدة موظفي جماعة أزيلال

تعلن رئيسة جماعة أزيلال أنه سيتم إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة أزيلال برسم سنة 2020 يوم: 24 نونبر 2020. ابتداء من الساعة: التاسعة صباحا ب: مقر ملحقة المديرية الإقليمية لوزارة التربية الوطنية بأزيلال وفق ما هو مبين بالجدول اسفله:

نوعية الامتحان	الاطار الاصلي
امتحان الكتابة المهنية لولوج درجة: تقني من الدرجة الأولى السلم: 11	تقني من الدرجة الثانية السلم: 10
امتحان الكتابة المهنية لولوج درجة: تقني من الدرجة الثالثة السلم: 9	تقني من الدرجة الرابعة السلم: 8
امتحان الكتابة المهنية لولوج درجة: مساعد تقني من الدرجة الأولى السلم: 8	مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم: 7
امتحان الكتابة المهنية لولوج درجة: مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم: 7	مساعد تقني من الدرجة الثالثة السلم: 6
امتحان الكتابة المهنية لولوج درجة: مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم: 7	مساعد إداري من الدرجة الثالثة السلم: 6


**شروط الترشيح:**

- يشارك في هذه الامتحانات الموظفين التابعين لجماعة أزيلال المتوفرون على 6 سنوات من الخدمة الفعلية بإطارهم الأصلي الى غاية 2020/12/31.

آخر أجل لتلقي الترشيحات هو يوم: 16 نونبر 2020

N° 9101/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE DE FES MEKNES  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE D'EL HAJEJ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 03/2020 /DPA**  
**(SEANCE PUBLIQUE)**

Le 02/12/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Directeur Provincial de l'Agriculture d'El Hajej à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Travaux de plantation d'olivier sur une superficie de 41Ha, dans le périmètre BITIT Commune rurale de BITIT, Province d'EL Hajeb dans le cadre du projet de reconversion des céréales en olivier.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quinze mille dirhams (15.000,00 dhs) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : deux cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt dirhams (228 780,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26,27,29 et 31 du Décret n° 2 - 12 - 349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 09 koudou 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 19/11/2020 à 10 heures, point de départ siège de la DPA d'EL Hajeb

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Les concurrents doivent délivrer une attestation ou copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'aménagement de l'espace agricole, la branche d'activité n°10 ; (arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3032-13 du 01/11/2013) comme suit à savoir :

Branche d'activité	Qualification	Classe
10	10.1	4

N° 9103/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PRÉFECTURE DE SALE  
COMMUNE D'AMEUR  
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**N°05/ CA/2020**

Le 01/12/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune d'ameur sis à brahma route azouzi - à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VOIES et DES PISTES A LA COMMUNE : d'AMEUR -PRÉFECTURE DE SALE -lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la commune d'AMEUR sis à brahma route azouzi.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 100 000.00 dh ( Cent Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 971 714 ,00 dhs (un millions neuf cent soixante et onze mille sept cent quatorze dirhams TTC )

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27,28, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre De la commune d'ameur sis à brahma route azouzi .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 04 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 , 10 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire de copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification suivants

Secteur	Qualification	Classe
B : Travaux routier et voie urbaine	B1 ,B3	5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 9102/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA RÉGION DE L'ORIENTALE  
PROVINCE D'OUIDJA  
ANGAD  
CERCLE OUIDJA  
BENLEUE NORD  
CAIDAT D'AIN SFA  
COMMUNE D'AIN SFA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 01/2020  
(SEANCE PUBLIQUE)  
Le Jeudi 26 Novembre 2020 à 10 heures, Il sera procédé à la salle de réunion de la commune d'AIN SFA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
L'ACHAT DU CARBURANT ET LUBRIFIANTS POUR L'AMENAGEMENT DES PISTES DANS DIFFÉRENTS DOUARS DE LA

COMMUNE D'AIN SFA.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'études des marchés des travaux et d'entretien de la commune d'AIN SFA, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Mille Dirhams (6.000,00 dhs).  
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre Vingt Dix Huit mille dirhams (198.000,00 dhs).  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27

et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'études des marchés des travaux et d'entretien de la commune.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.  
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.  
N° 9104/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CERCLE DE HRARA  
CAIDAT SOUK AYIR  
COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DU PERSONNEL

AVIS D'ORGANISATION DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le président du conseil communal d'AYIR, Portera à la connaissance des fonctionnaires relevant de la commune d'AYIR, que l'organisation des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020, auront lieu le Dimanche 06 Décembre 2020 au siège de l'école primaire de ashara, le matin à partir de 9 h 00 min. pour accès aux grades suivants :

Grade d'accès	Nombre de poste	Conditions requises	Deuxième délai de dépôt des dossiers
Technicien 1 <sup>er</sup> grade	01	Les Techniciens 2 <sup>ème</sup> grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 1 <sup>er</sup> examen	25 Novembre 2020
Techniciens 2 <sup>ème</sup> grade	01	Les Techniciens 3 <sup>ème</sup> grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 1 <sup>er</sup> examen	
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade	02	Les adjoints administratifs 3 <sup>ème</sup> grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 1 <sup>er</sup> examen	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> grade	03	Les adjoints techniques 3 <sup>ème</sup> grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 1 <sup>er</sup> examen	

En effet, les fonctionnaires remplissant les conditions statutaires, doivent déposer leurs demandes de candidature auprès du bureau d'ordre de la commune dans le délai prescrit.  
N° 9105/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION SOUSS MASSA  
PROVINCE DE TABOLAINT  
COMMUNE D'AIT LAZZA

**Avis d'Appel d'offres ouvert sur offre de prix N° :04/2020**

Le Vendredi 27 Novembre 2020 il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de la commune d'Ait lazza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet des appels d'offres	Caution Provisoire (en Dhs)	L'estimation du coût des prestations (en Dhs)	Date	Heure
04/2020	Achat d'équipement de réanimation pour le compte du Centre Hospitalier Provincial Mokhar Soussi de Tarroudant dans le cadre de lutte contre le Covid-19	20.000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)	371.256,00 dhs (Trois Cent Soixante et Onze Mille Deux Cent Cinquante Six Dirhams)	27/11/2020	10h

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune d'Ait lazza ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Ait lazza.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 9107/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DIRECTION PROVINCIALE DE YOUSOUFIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 17/2020/Y/INV**

Le 26/11/2020 à 09h (11) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammed, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 17/2020/Y/INV en Deux lots séparés concernant :

Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage - TTC
Lot 01	Travaux de transformation de l'école ALBALLAT à une école communautaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, à la Commune rurale El Guentour.	45.000,00 DH (Quarante Cinq Mille Dirhams)	3.008.131,20 DH (Trois Millions Huit Mille Cent Trente-et-un Dirhams Vingt Centimes)
Lot 02	Travaux de transformation de l'école HADDI BEN DAOU à une école communautaire, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF Marrakech-Safi, à la Commune rurale Tiamim.	30.000,00 DH (Trente Mille Dirhams)	2.030.872,80 DH (Deux Millions Trente Mille Huit Cent Soixante-deux Dirhams Quatre-vingt Centimes)

Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retirés au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.  
- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammed, Youssoufia 46300.  
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation. notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Secteur : A, Qualification exigée : A-2 et A-5, Classe Minimum : 4  
Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.  
N° 9108/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE DE SETTAT CHAMALIA  
CAIDAT D'OULAD SAID  
C.T D'OULAD SAID

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Saïd, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Caution provisoire en dhs	Estimation mensuelle du maître d'ouvrage en dhs
06/2020/O.S	affermage du souk hebdomadaire au titre de l'année 2021	Mercredi 02 /12/2020 A 12 h 00 min	300.000,00 (trois cent mille)	87.500,00 (Quatre vingt sept mille cinq cent)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Saïd / province de Settata ;  
- Soit le déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 349 12 02 précité et prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
N° 9108/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE DE SETTAT CHAMALIA  
CAIDAT D'OULAD SAID  
C.T D'OULAD SAID

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Saïd, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Caution provisoire en dhs	Estimation mensuelle du maître d'ouvrage en dhs
07/2020/O.S	affermage des abattoirs communales d'Oulad Saïd au titre de l'année 2021	Mercredi 02 /12/2020 A 12 h 00 min	40.000,00 (quarante mille)	12.000,00 (douze mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Saïd / province de Settata ;  
- Soit le déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 349 12 02 précité et prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
N° 9109/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DÉPARTEMENT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE  
AGENCE NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION SOUS MASSA  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :53/2020/INV

Le 26/11/2020 à 10 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 53/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1099980,00 Dhs (Un Millions Neuf Cent Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingts Dhs)
2	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1089828,00 Dhs (Un Millions Quatre-Vingt Neuf Mille Huit Cent Vingt Huit Dhs)
3	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	11 000,00 Dhs (Onze Mille Dhs)	769968,00 Dhs (Sept Cent Soixante Neuf Mille Neuf Cent Soixante Huit Dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A5	4
2	A	A5	4
3	A	A5	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9110/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
أكاديمية الصويرة  
بشوية تلمست  
جماعة تلمست

إعلان

عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية

يعلن رئيس الجماعة الترابية تلمست، أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المنتسبين لجماعة تلمست على الشروط النظامية يوم 19 دجنبر 2020 وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة الممتحن بشانها	عدد المناصب المتبقية بشانها	تاريخ الامتحان	مكان الامتحان	أجل لإيداع الترشيحات	الشروط الواجب استيفائها في المترشحين
مساعد إداري من الدرجة الثانية	01	19 دجنبر 2020	مقر جماعة تلمست	20 نونبر 2020	المساعدون الإداريون من الدرجة الثالثة الذين قضوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الدرجة إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.
مساعد تقني من الدرجة الثانية	02	19 دجنبر 2020	مقر جماعة تلمست	20 نونبر 2020	المساعدون التقنيون من الدرجة الثالثة الذين قضوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الدرجة إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.

توجه طلبات الترشيح لدى مصلحة شؤون الموظفين بالجماعة وذلك في أجل أقصاه يوم 20 نونبر 2020.

N° 9112/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 48/INDH/2020

Le 26/11/2020 à 10:00h, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MARCHÉ PERMANENT AU QUARTIER KARIAT ECHEMMS A LA VILLE DE SAFI.

Le maître d'Ouvrage est le gouverneur de la province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la province de Safi et peut également être téléchargé à partir de portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Caution provisoire : CENT VINGT MILLE DIRHAMS (120 000,00).

Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DIRHAMS TTC (7 996 692,00).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (2003/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis au bureau d'ordre de la province de Safi,
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classification suivants:

Secteur	Classe	Qualification exigée
A : Construction	3	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiments
L : menuiserie - charpente	2	L8 : Charpente métallique.

N° 9111/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة الصويرة  
بشوية تلمست  
جماعة تلمست  
\*\*\*\*\*

قرار رقم : 2020 / 09

بمقتضى تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لولوج الدرجات التالية:  
درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية ودرجة مساعد تقني من الدرجة الثانية

إبن رئيس الجماعة تلمست

- ✓ بمقتضى الظهير الشريف رقم : 1.58.008 الصادر في: 04 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، حصصاً وفق تغييره وتتميمه.
- ✓ بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 من رمضان 1436 (07 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات .
- ✓ وبناء على المرسوم رقم : 2.77.738 الصادر بتاريخ : 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمثابة النظام الأساسي الخاص بالموظفين الجماعيين.
- ✓ وبناء على المرسوم رقم 2.10.453 الصادر في 29 أكتوبر 2010 بشأن النظام الأساسي الخاص بمهينة المساعدين الإداريين المشتركة بين الوزارات.
- ✓ وبناء على قرار الوزير المكلف بتحديث القطاعات العامة عدد 1175.11 الصادر في 27 أبريل 2011 بتحديد شروط وإجراءات وبرامج لكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية
- ✓ وبناء على المرسوم رقم 2.10.452 الصادر في 29 أكتوبر 2010 بشأن النظام الأساسي الخاص بمهينة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات.
- ✓ وبناء على قرار الوزير المكلف بتحديث القطاعات العامة عدد 1178.11 الصادر في 27 أبريل 2011 بتحديد شروط وإجراءات وبرامج لكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية.
- ✓ وبناء على المرسوم رقم 2.11.270 صادر بتاريخ فاتح يوليوز 2011 بتغيير وتنظيم المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) بتحديد شروط ترفي موظفي التولة في الدرجة أو الإطرار .
- ✓ وبناء على المرسوم الملكي رقم : 401.67 الصادر بتاريخ : 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بسن نظام عام للبيانات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية كما وقع تغييره وتتميمه .

بفـرر

\*\*\*

**الفصل الأول:** تجرى يوم 19 دجنبر 2020 بمقر جماعة الترابية لتلمست على الساعة 10 صباحاً امتحانات الكفاءة المهنية لولوج الدرجات التالية: بمساعد إداري من الدرجة الثانية ومساعد تقني من الدرجة الثانية ويشارف في هذه الامتحانات الموظفون المتمولون لهذه الهيئات العاملون بالجماعة الترابية تلمست المتوفرون على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.

**الفصل الثاني:** توجه طلبات الترشيح لدى مصلحة شؤون الموظفين بالجماعة وذلك في أجل أقصاه يوم 20 نونبر 2020.

**الفصل الثالث:** يعقد تنفيذ هذا القرار إلى المصالح المختصة بالجماعة الترابية لتلمست .

N° 9113/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Settat  
567/D.I./S.M.  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE N°  
01/CA/INDH/2020  
Le 26/11/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour la conception et le suivi des travaux d'extension du centre multidisciplinaire Mimouna à la ville de Settat - Province de Settat. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Division d'Équipement de la Province de Settat service des marchés, (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat), il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 11 Million cinq cent Mille Dirhams H.T. (1 500 000,00 DH H.T.).  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada II 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat) ;  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale.  
N° 9118/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports  
Direction Régionale : Marrakech- Safi  
Direction Provinciale : Aït Haouz  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020  
Le 26/11/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le directeur provinciale du ministère de la culture de la jeunesse et des sports département de la jeunesse et

des sports d'Alhaouz à Tahnawout, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DES JEUNES TAMELOUHT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'AL-HAOUZ.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de comptabilité de la Direction provinciale du Ministère de la culture de la jeunesse et des sports département de la jeunesse et des sports d'Alhaouz, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'Etat. ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20 000,00 DH).  
L'estimation du coût des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Quatre Cent Soixante Neuf Mille Cents Quatre Dirhams (469 104,00 DH) TTC.  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers, doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics. Conformément aux disposi-

tions de l'article 31 du Décret précité, Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Bureau de comptabilité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit par voie électronique dans le portail du marché public.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.  
N° 9119/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENI MELLAL  
C.T TANOGHA

**AVIS DE CONCOURS**

*le président de la Commune de TANOGHA porte à la connaissance des fonctionnaires de la commune qu'il organisera un concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020, selon le tableau suivant :*

Nature de concours	Date de concours	Lieu de concours	Dernier délai de dépôt des dossiers	Conditions
- un concours d'aptitude professionnelle pour atteindre le grade de adjoint administrative 2eme grade )	28/11/2020	Siege de la Commune de tanogha	23/11/2020	Six ans d'ancienneté dans le grade adjoint administratif 3 <sup>ème</sup> grade
- un concours d'aptitude professionnelle pour atteindre le grade de (adjoint technique 2eme grade )	28/11/2020	Siege de la Commune de tanogha	23/11/2020	Six ans d'ancienneté dans le grade adjoint technique 3 <sup>ème</sup> grade

N° 9114/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
C.T CHICHAOUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 32/2020/CHICHV**  
\* Séance publique \*

Le 10 novembre 2020 à 14 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPERS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - C.U Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	les travaux d'extension des établissements primaires, implantés aux communes Chichaoua, Imouzouk, Mzouda et Nfita, s'élevant de la DEMENFPERS de Chichaoua par cinq (05) salles d'enseignement général	762 194,64 Dhs (sept cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-quatre dirhams 64 centimes)	13 600,00 Dhs (treize mille dirhams)
02	les travaux d'extension des établissements primaires, implantés aux communes Adil, Chichoum, Doumaïk, Jaïndouk et Sidi el Mokhar, relevant de la DEMENFPERS de Chichaoua par cinq (05) salles d'enseignement général	762 194,64 Dhs (sept cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-quatre dirhams 64 centimes)	13 600,00 Dhs (treize mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;  
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20... 4 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9117/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
DIRECTION REGIONALE  
CASA BLANCHE  
C.T ELGOURAANI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le Lundi 30 Novembre 2020 à 10 Heures du matin, il sera procédé au bureau du président de la C.T ELGOURAANI à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres des prix suivant :

programme comme suite :

N°AO	OBJET	Caution Provisoire	Estimation Du Maître D'ouvrage	Date et Heure D'ouverture
05/2020	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AMENAGEMENT DES PISTES COMMUNALES RELEVANT DE LA COMMUNE ELGOURAANI.	(16 000,00) Setze mille Dirhams	534 468,80 DHS TTC. Cinq Cent Trente Quatre Mille Quatre Cent Soixante Neuf Mille Dirhams et 80 Centimes TTC.	30/11/2020 à 10 Heures Du Matin

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés de la C.T ELGOURAANI.  
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Conformément aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret précité, Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités.  
- Soit transmettre leur dossier par voie électronique.  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance d'ouverture des plis.  
- Soit les déposer électroniquement à partir de son portail des marchés publics.  
- Soit les remettre au bureau des marchés publics de la commune.  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit par voie électronique dans le portail du marché public.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°	Statut	Qualification	Classe
I	...	...	...
II	...	...	...

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

N° 9115/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
C.T CHICHAOUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 31/2020/CHICHV**  
\* Séance publique \*

Le 30 novembre 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPERS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - C.U Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	les travaux d'extension des établissements primaires, implantés aux communes Adil, Sidi el Mokhar, Lamsouha, Ain Ezzouine et Au Hadj, relevant de la DEMENFPERS de Chichaoua par six (06) salles d'enseignement préscolaire	914 933,95 Dhs (neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent treize dirhams 95 centimes)	13 000,00 Dhs (treize mille dirhams)
02	les travaux d'extension des établissements primaires, implantés aux communes Aïouf el Mal, Mzouda, Bouzouid et Taoudouk, relevant de la DEMENFPERS de Chichaoua par cinq (05) salles d'enseignement préscolaire	763 404,96 Dhs (sept cent soixante-trois mille quatre cent quatre dirhams 96 centimes)	13 000,00 Dhs (treize mille dirhams)
03	les travaux d'extension des établissements primaires, implantés aux communes Sidi el Mokhar, Adil, Mzouda, Zouma Amalhia et Bouaboué Amalhia, relevant de la DEMENFPERS de Chichaoua par cinq (05) salles d'enseignement préscolaire	763 404,96 Dhs (sept cent soixante-trois mille quatre cent quatre dirhams 96 centimes)	13 000,00 Dhs (treize mille dirhams)
04	les travaux d'extension des établissements primaires, implantés aux communes Chichoum, Lala Azza, Doumaïk, Lamoukha et Aït Hadj, relevant de la DEMENFPERS de Chichaoua par cinq (05) salles d'enseignement préscolaire	763 404,96 Dhs (sept cent soixante-trois mille quatre cent quatre dirhams 96 centimes)	13 000,00 Dhs (treize mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;  
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

\*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9116/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMEDIA  
COMMUNE  
AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHÉS  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SFANCE PUBLIQUE  
N° 21/2020

Le 26/11/2020 à 10 h 30 mn du matin, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 21/2020 : Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre d'hémodialyse

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 5 000,00 (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre d'hémodialyse 60 000,00 dhs( soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune Ain Harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15, D16

N° 9122/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMEDIA  
COMMUNE  
AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHÉS  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SFANCE PUBLIQUE  
N° 22/2020

Le 26/11/2020 à 11h 30 mn du matin, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 22/2020 : Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre de kinésithérapie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir

du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 5 000,00 (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre de kinésithérapie 60 000,00 dhs( soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune Ain Harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15, D16

N° 9123/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMEDIA  
COMMUNE  
AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHÉS  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SFANCE PUBLIQUE  
N° 23/2020

Le 26/11/2020 à 12 heure 30 mn il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 23/2020: Etudes techniques et suivi des travaux de construction des classes d'enseignement préscolaire à Ain Harrouda.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 5 000,00 (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Etudes techniques et suivi des travaux de construction des classes d'enseignement préscolaire à Ain Harrouda 60 000,00 dhs (soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune

Ain Harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15, D16

N° 9124/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS DE REPORT**

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° 38/2020**

Libre Le 26/11/2020 à 10 h

Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chlouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

AMENAGEMENT CENTRE DE TAALAT

LOT : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CT TASSEGDEL

PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA.

Les échantillons, catalogues et prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des marchés de la Province de Chlouka Ait Baha : avant le 25/11/2020 à 16h30mn. (Heure limite pour le dépôt des catalogues).

Au lieu du 20/11/2020 à 10 h. Le Reste sans changement.

N° 9125/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI  
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
17/DRPS-ANP/2020**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 30/11/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports de safi-Port de safi ville à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DU DALLAGE AU PORT DE SOUIRIA LAJDIRA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports de safi (Port de safi ville) auprès de la Division Support-bureau des marchés.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **42 000,00** Quarante deux mille dhs  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **4 104 000,00** TTC  
quatre millions cent quatre mille dhs **TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent:**

- \*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports de safi -port de safi ville
- \*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de safi ville - Safi
- \*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 :
- \*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu un visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **24/11/2020 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE**

**LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 -11 ET 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports de safi (Port de Safi ville) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - Direction du port de safi ville - Tél. 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax 05 24 46 28 64.

N° 9120/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI  
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
18/DRPS-ANP/2020**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 25/11/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports de safi-Port de safi ville à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**FOURNITURE DE MATERIEL DE BUREAU POUR LES PORTS DE LA DRPS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports de safi (Port de safi ville) auprès de la Division Support-bureau des marchés.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 200,00** mille dhs  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **116 000,00** TTC  
cent seize mille dhs **TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent:**

- \*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports de safi -port de safi ville
- \*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de safi ville - Safi
- \*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 :
- \*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 -11 ET 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports de safi (Port de Safi ville) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - Direction du port de safi ville - Tél. 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax 05 24 46 28 64.

N° 9121/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'AGRI-  
CULTURE, DE LA PÊCHE  
MARITIME, DU DÉVE-  
LOPPEMENT RURAL ET  
DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE  
MISE EN VALEUR AGRICOLE  
DU TADLA

N° 9128/PA  
Avis d'Appel d'Offres Ouvert sur Offres de prix n° 23/2020/SI

Séance Publique  
Le Lundi 30 Novembre 2020 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé, au siège de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla, sis à Fkih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'achat de matériels informatiques et logiciels pour le compte de l'ORMVA du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Informatique de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla, sis à Fkih Ben Salah. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Mille Dirhams (10.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Sixante Dix Sept Mille Quarante Dirhams Zéro Centimes. Toutes Taxes Comprises (377.040,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla.

Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla, sis à Fkih Ben Salah ;  
• Soit les déposer, contre récépissé, au bureau d'ordre de l'Office ;  
• Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les notes techniques et les catalogues doivent être déposés dans le bureau d'ordre de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla, sis à Fkih Ben Salah au plus tard le 27/11/2020 à 16 Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 (Justification des capacités et des qualités des concurrents) du règlement de consultation. Conformément à l'article 139 du Règlement des Marchés Publics de l'ORMVA du Tadla, le marché issu de cet appel d'offres est réservé à la Petite et Moyenne Entreprise (PME) et ce selon les dispositions de la loi 53-00 formant la charte de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°3011-13 du 30 Octobre 2013.

N° 9128/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI BENNOUR  
CERCELE DE SIDI BENNOUR  
CAIDAT DE M'TAL  
COMMUNE M'TAL  
APPEL D'OFFRE OUVERT  
POUR L'AFFERMAGE  
DE SOUK  
HEBDOMADAIRE  
DE LA C. M'TAL  
N° 02 / 2020 (S'ANCE  
PUBLIC)

Le 30/11/2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune M'TAL, l'ouverture des plis relatives à l'appel d'offre sur offre des prix pour l'affermage du souk hebdomadaire de M'Tal, pour une période de 12 mois allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

1- Loyer souk bestiaux ;  
2- Loyer foudoq et parking ;  
3- Loyer abattoir ;  
4- Loyer lieux de vente public.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du siège de la commune M'Tal gratuitement, ainsi et peut être téléchargé à partir du portail du marché public à l'adresse suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) / marchespublics.

Les prix estimatifs :  
- Loyer abattoir : 7000,00 DH ;  
- Loyer bestiaux : 42 000,00 DH ;  
- Loyer lieux de vente public : 38 000,00 DH ;  
- Loyer foudoq et parking : 20 000,00 DH

Le cautionnement est fixé à un montant espèce ou reçu du dépôt du montant auprès du percepteur de Sidi Bennour égale la somme de 06 mois du montant loyer de l'année précédente mentionnée comme suit :

1- Loyer souk bestiaux : 46 000,00 DH x 6 mois = 276 000,00 DH ;  
2- Loyer foudoq et parking : 19 000,00 DH x 6 mois = 114 000,00 DH ;  
3- Loyer abattoir : 6 100,00 DH x 6 mois = 36 600,00 DH ;  
4- Loyer lieux de vente public : 37 200,00 DH x 6 mois = 223 200,00 DH ;  
- Le cautionnement des frais de désinfection :  
1- Loyer souk bestiaux : 1 000,00 DH x 6 mois = 6000,00 DH ;  
2- Loyer foudoq et parking : 1 000,00 DH x 6 mois = 6000,00 DH ;  
3- Loyer abattoir : 200,00 DH x 6 mois = 1200,00 DH ;  
4- Loyer lieux de vente public : 1 000,00 DH x 6 mois = 6 000,00 DH

Le contenu ainsi que la présentation du dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27, 29 et 31 de décret n° 2 12-349 du 08 Joumada I oula 1434 ( 20 Mars 2013 ) fixant les conditions et les formes des passations des marchés de l'état, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé de leurs plis au service de la régie de la commune ;  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service de régie ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et de l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 (Justification des capacités et des qualités des concurrents) du règlement de consultation. Conformément à l'article 139 du Règlement des Marchés Publics de l'ORMVA du Tadla, le marché issu de cet appel d'offres est réservé à la Petite et Moyenne Entreprise (PME) et ce selon les dispositions de la loi 53-00 formant la charte de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°3011-13 du 30 Octobre 2013.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 02-12-349 précité.  
N° 9129/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
MARRAKICH-SAII  
DIRECTION PROVINCIALE DE SAII  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 06/SE/2020

Le 30/11/2020 à 10 h00 heures ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de SAII, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de matières et de fournitures d'alimentation pour les cantines scolaires des écoles primaires relevant de la direction provinciale de SAII, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'Unité des marchés et des achats, service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de SAII. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : 50 000,00 DH (CINQUANTE MILLE DIRHAMS).

L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 833 980,00 DH TTC QUATRE MILLIONS HUIT CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS DIRHAMS SOIXANTE CTS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi

vent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 20 Mars 2013). Les concurrents peuvent :  
- déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Saïi ;  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-11 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (Article 25 du CIP5) doivent être déposés au service des affaires administratives et financières le 27/11/2020 avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de la consultation.  
N° 9130/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAII  
PROVINCE DE SAII  
SECRETARIAT GENERAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 49/INDH/2020

Le 26/11/2020 à 11h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Saïi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS DU CENTRE D'HEMODIALYSE A LA VILLE DE JEMAA SAHIM A LA PROVINCE DE SAII.

Le maître d'ouvrage est le gouverneur de la province de Saïi. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la province de Saïi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire : HUIT MILLE DIRHAMS (8000,00).

L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-

SEPT DIRHAMS QUATRE CTS TTC (337 547,04 DHIS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N° 0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis au bureau d'ordre de la province de Saïi ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9131/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDDLE  
CAIDAT AIT OUAFFELA  
COMMUNE DE MIBLADEN

AVIS D'ORGANISATION D'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE DE MIBLADEN AU TITRE ANNEE 2020

Le Président de la commune de Mibladen annonce que l'examen professionnel au titre de l'année 2020 pour les fonctionnaires de la commune de Mibladen, remplissant les conditions statutaires, sera organisé au siège de la dite commune selon le tableau suivant :

EXAMEN PROFESSIONNEL	CONDITIONS	NOMBRE DE POSTES	DERNIER DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE D'EXAMEN
Examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint technique 2° grade	6 années de travail effectif en qualité d'Adjoint technique 3° grade	1	10/12/2020	12/12/2020 à 8h30 mn

N° 9127/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAII  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
19/DRPS/ANP/2020

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/11/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports de Saïi-Port de Saïi ville à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**Réalisation des essais et le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement des superstructures de la pêche artisanale et un circuit touristique au port d'Essaouira**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports de Saïi (Port de Saïi ville) auprès de la Division Support-bureau des marchés.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **11 900,00** onze mille neuf cent dix

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **793 200,00 TTC**  
Sept cent quatre vingt treize mille deux cent dix. TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports de Saïi -port de Saïi ville  
\* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Saïi ville - Saïi  
\* Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **16/11/2020 à 11H00 AU DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA**

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 -11 ET 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports de Saïi (Port de Saïi ville) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - Direction du port de Saïi ville - Tél. 05 74 46 29 03 - 06 20 09 42 29 - Fax: 05 24 46 28 64.

N° 9126/PA

**STE «EURO ATLAS TRANS» SARL AU CONSTITUTION DE SOCIETE**

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 28/09/2020 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet :  
• Entrepreneur de transport national et international de marchandise pour le compte d'autrui.

Dénomination :EURO ATLAS TRANS SARL AU  
Siège : LOT MASSIRA FB29 ETAGE 3 APPART 19 Mohammedia

Durée : 99 ans.  
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune

- Mr ADIL MAMDOUH100 000,00 Dirhams.  
Gérance :Mr ADIL MAMDOUH gérant.

Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.  
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Mohammedia Le 22/10/2020 sous le numéro 26397.

**N° 9132/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA  
SANTÉ  
CHU IBN ROCHD  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

N° 083/2020/CHUIRC  
Le 26/11/2020 à 11 Heures 00 mn, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 083/2020/CHUIRC

Objet :  
ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN (en 29 LOTS)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics «www.marchespublics.gov.ma».

Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
2 403 345,60 DHS TTC (DEUX MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE CINQ DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES / TOUTES TAXES COMPRISES)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn

Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca

• Soit les déposer contre récépissé au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire à l'adresse précitée;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons pour tous les lots ainsi que la liste de colissage exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 25/11/2020 avant 14 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 9133/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA  
SANTÉ  
CHU IBN ROCHD  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

N° 096/2020/CHUIRC  
Le 26/11/2020 à 11 Heures 30 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix.

ACHAT DE FOURNITURES D'HYGIENE ET DE SANTÉ (En 22 LOTS SEPARÉS)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics «www.marchespublics.gov.ma».

Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5 325 756,00 DHS TTC (CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca

• Soit les déposer contre récépissé au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire à l'adresse précitée;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, la docu-

mentation et la liste de colissage exigés par le dossier d'appel d'offres pour tous les lots, doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 25/11/2020 avant 14 h.

Ils doivent être accompagnés par un certificat d'enregistrement des dispositifs médicaux pour tous les lots sauf les lots 1-4-11-14

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 9134/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
D'OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

N°33/INDH/2020-P4  
Le 26 Novembre 2020 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE DAR TALIBA A TAZENAKHTE PROVINCE DE OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 30 000,00 dhs (Trente Mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.397.512,80 dhs (Un Million Trois Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Cinq Cent Douze Dirhams, 80Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9135/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**OUVERT**

N° 34/INDH/2020

Le 26 Novembre 2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE 2EME CATEGORIE DU PUIS D'AEP AU DOUAR SIDI JAFAAR COMMUNE TOUNDOUTE PROVINCE D'OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 12.000,00 dhs (Douze Mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 396.286,80 dhs (Trois Cent Quatre Vingt Seize Mille Deux Cent Quatre Vingt Six dirhams 80 Centime).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre Agrément ONEE / Branche Electricité MT / BT0 Moyenne et Basse tension.

**N° 9136/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

N° 35/INDH/2020-P1  
Le 26 Novembre 2020 à 11h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU LYCEE QUALIFIANT, DAR TALIB ET TALIBA ET DU COMPLEXE SOCIO SPORTIF COMMUNE TOUNDOUTE PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut égale-

ment être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00 dhs (Dix Mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 525.645,18dhs (Cinq cent Vingt Cinq Mille Six Cent Quarante Cinq Dirhams 18 Centime).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9137/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

N°36/INDH/2020-P1  
Le 26 novembre 2020 à 11h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix L'ACQUISITION DE CINQ AMBULANCES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PROVINCIAL DE REGULATION MEDICALE A LA PROVINCE D'OUARZAZATE - P1 - 2020.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 37.000,00 dhs (Trente Sept Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.500.000,00 dhs (Un Million Cinq Cent Mille Dirhams 00 Cts) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSEES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 25-11-2020.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 9138/PA**

**Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Rural et  
des Eaux et Forêts  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRE DES  
PRIX EN SEANCE  
PUBLIQUE N°  
17/DRAO/2020**

Le 27 novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif au Transport des aliments de bétail autre que la paille, le foin et le son de production locale au profit des éleveurs relevant de la zone d'action de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental- Oujdaen lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd Moustapha Loujidi, Route AouintEssrak Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 DH) TTC.

-l'estimation des coûts des prestations est de :1 027 140,00 dhs Un Million Vingt Sept Mille Cent Quarante Dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd Moustapha Loujidi, Route AouintEssrakBP 704 -Oujda ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.

-Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11du règlement de Consultation.

**N° 9139/PA**



**ROYAUME DU MAROC**

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT PROVINCIAL ET DE L'ÉNERGIE**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET DE LOGISTIQUE ET DE MAINTIEN DES VEHICULES**

**LOT N° 01**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

N° 9140/PA

**ROYAUME DU MAROC**

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT PROVINCIAL ET DE L'ÉNERGIE**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET DE LOGISTIQUE ET DE MAINTIEN DES VEHICULES**

**LOT N° 02**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

N° 9141/PA

**ROYAUME DU MAROC**

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT PROVINCIAL ET DE L'ÉNERGIE**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET DE LOGISTIQUE ET DE MAINTIEN DES VEHICULES**

**LOT N° 03**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

N° 9143/PA

**ROYAUME DU MAROC**

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT PROVINCIAL ET DE L'ÉNERGIE**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

**APPEL D'OFFRES**

**PROJET DE LOGISTIQUE ET DE MAINTIEN DES VEHICULES**

**LOT N° 04**

**PROVINCIALE D'EL KELA**

N° 9142/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
COUR D'APPEL DE TAZA  
SOUS DIRECTION  
RÉGIONALE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT  
N°10/2020/SDR/TAZA  
Le 26/11/2020 à 10:00 h, il sera procédé, dans la salle des réunions à la Sous-direction régionale près la Cour d'Appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE NOUVEAU SIEGE DU CENTRE DE JUGE RESIDENT D'OUED AMLIL - PROVINCE DE TAZA - EN LOT UNIQUE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureaux marchés publics au sein de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 70 000,00 DH (Soixante-dix mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1907112,00DH TTC (un million neuf cent sept millecent douze dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publicstel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2.19.69 du 24 Mai 2019.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma>;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous Directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
- Les concurrents doivent déposer Les échantillons et Les prospectus exigés par l'article 07 du règlement de consultation dans les bureaux de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de Taza au plus tard le 25/11/2020 avant 15h30min, aucun échantillon ou prospectus n'est accepté au-delà de cette date.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9158/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BEN SLIMANE  
PACHALIK  
DE BOUZNKA  
COMMUNE  
DE BOUZNKA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DU  
PATRIMOINE  
COMMUNAL

Avis D'Appel D'Offres  
Ouvert n°02 /2020/ SP  
Le 01 Décembre 2020 à dix heures (10h), Il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ; concernant l'exploitation provisoire du parking pour motos et autos sis à Bouznika AVENUE HASSAN II durant une année.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de patrimoine communal de Bouznika. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 (vingt mille dhs)

le prix inaugural est fixé à 150.000.00 Dhs(cent cinquante mille dhs H.T). Le contenu , la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27 , 29et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- = Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.
- = Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- = Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du cahier des charges concernant l'exploitation provisoire du parking pour motos et autos sis à Bouznika AVENUE HASSAN II .

N° 9159/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BEN SLIMANE  
PACHALIK  
DE BOUZNKA  
COMMUNE  
DE BOUZNKA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DU  
PATRIMOINE  
COMMUNAL

Avis D'Appel D'Offres  
Ouvert n° . 03 /2020/SP  
Le 01 Décembre 2020 à dix heures (10h), Il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ; concernant l'exploitation provisoire du parking pour motos et autos sis à la place de Bouznika durant une

année.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de patrimoine communal de Bouznika. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 (dix mille dhs)

le prix inaugural est fixé à 600.000. 00 Dhs(six cents mille dhs H.T).

Le contenu , la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27 , 29et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de BOUZNKA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du cahier des charges concernant l'exploitation provisoire du parking pour motos et autos sis la place de Bouznika.

N° 9160/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEURE  
ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE FES-MEKNES  
DIRECTION  
PROVINCIALE D'IFRANE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

Le 27/11/2020 à partir de 10h00 Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale d'Education de Formation Fès- Meknès à Ifrane quartier Ryad, BP 217 Ifrane, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix suivants :

AO n° 46/2020 relatif au: Suivi et contrôle de qualité des travaux d'achèvement de remplacement des salles préfabriquées par des salles en dur aux écoles primaires suivantes :

- Hassan Bnou Tabit, Taghbaloute à la CR Tigrigra
- Oukssassen à la CR Tizguite
- Tagounite à la CR Ain Leuh
- Khalid Bnou Lwalid à la CT Timahdite

en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maître d'Ouvrage en DHs TTC est de 52 000,00 (Cinquante-deux mille dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4

AO n° 47/2020 relatif au : Contrôle technique et Suivi des travaux d'achèvement de remplacement des salles préfabriquées par des salles en dur aux écoles primaires Tagounite à la CT Ain Leuh et Oukssassen à la CT Tizguite en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maître d'Ouvrage en DHs TTC est de 30 000,00 dhs (trente mille dhs).

Mekhfi en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maître d'Ouvrage en DHs TTC est de 40 000,00 dhs (Quarante mille dhs).Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4.

Le dossier des appels d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, de l'équipement et du patrimoine de la Direction Provinciale de l'AREF Fes-Meknes à Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (30 mars 2013) relatif aux marchés publics

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières, des constructions, de l'équipement et du patrimoine de la Direction Provinciale de l'AREF Fes-Meknes à Ifrane.
- Soit les déposer contre récépissé au service précité.
- soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Les pièces fournies doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original de moins de trois mois

N° 9161/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
COMMUNE DE LEHRI

**AVIS**  
**Examens d'aptitude professionnelle**  
**Au titre de l'année 2020**

Le président de la commune de **LEHRI** annonce l'organisation des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année **2020** réservés aux fonctionnaires de la dite commune ayant remplis les conditions réglementaires à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve de l'Examen, les épreuves se dérouleront au **siège de la commune de LEHRI** suivant le calendrier ci-dessous :

Grade de promotion	Conditions requises à la date de la 1 <sup>ère</sup> épreuve : 6 années de service en qualité de	Nombre de postes	Date du concours
1 Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade	Adjoint administratif 3 <sup>ème</sup> grade	1	Examen Ecrit : <b>28 Novembre 2020</b>
2 Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> grade	Adjoint Technique 3 <sup>ème</sup> grade	1	Examen Oral : <b>30 Novembre 2020</b>

Les demandes de participation aux dits concours doivent être envoyées par courrier recommandé au président de la commune de **LEHRI** ou déposés contre récépissé au service des ressources humaines de la dite commune au plus tard le : **20 Novembre 2020.**

N° 9156/PA

N° 9157/PA

Sté « BEN'S CONCEPT »  
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 15.09.2020 de la Sté « BEN'S CONCEPT » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Rce Omar Khyyam Min 9 Rue Lalla Amina V.N, il a été décidé :  
\* Radiation  
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 28.10.2020, sous le n° de dépôt 2885/2020, et le RC n° 59497.

LE LIQUIDATEUR  
N° 9162/PA

Sté « BUFFET RESTAURANT AEROPORT FES SAISS »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 15.09.2020 de la Sté «BUFFET RESTAURANT AEROPORT FES SAISS» SARL, au capital de 350.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Aéroport Fes Saiss, il a été décidé :  
\* Radiation

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 28.10.2020, sous le n° de dépôt 2884/2020, et le RC n° 15415.

LE LIQUIDATEUR  
N° 9163/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/EXP/2020 Le 26/11/2020 à 10h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Achat de matières et fournitures d'hygiène et de santé pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 DH (Cinq mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : 432 000,00 DHS TTC (Quatre cent trente-deux mille Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés au titre de cet appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau des marchés du Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine avant le 26/11/2020.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9165/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 47/INV/2020 Le 26/11/2020 à 13h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition du matériel de l'internet de l'école communautaire STI FADMA C.T STI FADMA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 DH (Trois Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 203 077,71 DHS TTC (Deux cent trois mille soixante-dix-sept et 71 Cts Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés au titre de cet appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau des équipements du Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine avant le 26/11/2020 (à 16h30 heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9166/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N°

48/INV/2020 et 49/INV/2020

Le 26/11/2020, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

• L'AOO N°48/INV/2020 à pour objet Travaux de construction de la clôture du noyau du collège Ibn Qaym à Ait ourir, programmé à 11h00 ;

• L'AOO N°49/INV/2020 à pour objet Travaux de construction de la clôture du noyau du lycée TALAT NYAAQOB, programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 6 000 DH (Six mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• 359 424,00 DHS TTC (Trois cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-quatre Dirhams TTC) pour L'AOO N°48/INV/2020 ;

• 259 824,00 DHS TTC (Deux cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-quatre Dirhams TTC) pour L'AOO N°49/INV/2020.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'ap-

pel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :  
Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 9167/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE T DES SPORTS

DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 08/CSMV/2020 Le 03/12/2020 à 10 h (dix heures), il sera procédé, dans le bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caid Al Achtar Maarif Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux des piscines du centre des sports et de loisirs Al Misbahiat sis à la

préfecture de Mohammédia et des eaux des piscines du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à la préfecture des arrondissements de casa-anfa.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caid Al Achtar Maarif Casablanca, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 18.000,00 dhs (Dix huit mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 677.263,20 dhs (Six cent soixante dix sept mille deux cent soixante trois dhs et 20 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de directeur du Complexe Sportif

Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caid Al Achtar Maarif Casablanca.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° : 20-14 du 8 dou al kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.

N° 9168/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 47/INV/2020 Le 26/11/2020 à 13h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition du matériel de l'internet de l'école communautaire STI FADMA C.T STI FADMA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 DH (Cinq mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à

N° 9164/PA

المملكة المغربية  
وزارة التكوين  
والتعليم العالي  
دائرة مولاي عبد السلام بن مشين  
قيادة بني عروس  
جماعة بني عروس  
مكتب الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020

يخبر رئيس المجلس الجماعي لبني عروس إلى علم الموظفين التابعين لميزانية هذه الجماعة أنه سيتم إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020، يوم الأحد 13 دجنبر 2020، بمقر جماعة بني عروس، وذلك وفق الجدول أسفله:

إطار الترقية	شروط الترشيح	تاريخ إجراء الامتحان (الاختبار الكتابي)	آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد إداري من الدرجة الأولى	يفتح في وجه المعاملين الإداريين من الدرجة الثانية المتوفرون على ست 06 سنوات من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 13 دجنبر 2020	13 دجنبر 2020 (التاسعة صباحا)	27 نونبر 2020
مساعد إداري من الدرجة الثانية	يفتح في وجه المعاملين الإداريين من الدرجة الثالثة المتوفرون على ست 06 سنوات من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 13 دجنبر 2020	13 دجنبر 2020 (التاسعة صباحا)	27 نونبر 2020
مساعد تقني من الدرجة الثانية	يفتح في وجه المعاملين التقنيين من الدرجة الثالثة المتوفرون على ست 06 سنوات من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 13 دجنبر 2020	13 دجنبر 2020 (التاسعة صباحا)	27 نونبر 2020

ويعتبر يوم الجمعة 27 نونبر 2020 آخر أجل لقبول طلبات الترشيحات.

• ملحوظة: في إطار احترام التدابير الاحترازية المرتبطة بجائحة كورونا، يتعين على المترشحين الالتزام التام بإجراءات البروتوكول الصحي، كما يتعين عليهم الحضور قبل موعد الامتحان بساعة واحدة.

N° 9169/PA

Cabinet de consulting et solution informatique

Tel : 0523287803

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 02/10/2020

Il a été décidé :

- AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Les associés ZENATA WORLD TRAVEL s.a.r.l. M. EL HAJ ALI AMAHZOUNE et M. AZZOUZ SA-RHROUNI décident l'augmentation du capital d'un montant de 270.000,00 DH pour le porter de 100.000,00 DH à 370.000,00 DH.

Cette augmentation de capital est matérialisée par la création 2700 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 DH chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées par incorporation du compte courant des associés.

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 22/10/2020 sous le n° 1397

N° 9170/PA

HASAN KECECI ENERGY SARL AU

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 13/10/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée A Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-DENOMINATION SOCIALE : HANAN KECECI ENERGY

2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'import, l'export et la promotion immobilière

3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, 3ème étage, Bureau n°13.

4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)

5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à cent mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.

6-GERANCE : Monsieur KECECI Hasan a été nommé, gérant pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 23/10/2020 sous le numéro 751340.

N° 9171/PA

NITTOUSH CAR

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 09/09/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-DENOMINATION SOCIALE : NITTOUSH CAR

2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet la location de voitures

3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, Magasin 1, Rue 12, Hay El Masjid

4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)

5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à cent mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.

6-GERANCE : Monsieur TOUGHABI Badr a été

nommé, gérant pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 23/10/2020 sous le numéro 751352.

N° 9172/PA

AB FRANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 24/09/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée A Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-DENOMINATION SOCIALE : AB FRANCE

2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet toute opération d'import et d'export.

3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, Étage 3, Bureau 13.

4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)

5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à cinquante mille (50.000) dirhams. Il est divisé en 500 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique

6-GERANCE : Monsieur MALCA Albert a été nommé, gérant pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 26/10/2020 sous le numéro 751730.

N° 9173/PA

Constitution  
FIDUCIAIRE KING  
CONSULTING -SARL-  
BOUZHNIKA Tél/Fax:  
0537743001 GSM:  
0661205870.

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 06/10/2020, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MAGRE BUILD » SARL AU.  
Siège Social : BUREAU B IMM 5 LOT N°1 HAY OTH-MANE - BOUZHNIKA. Associé :

Mr. OMAR BOUDI, apporteur en numéraire 100 000,00 Dhs soit 1000 parts sociales TOTAL 100 000,00 Dhs soit 1000 parts sociales

Objet : - Immeubles, Promoteur Immobilier.

- Travaux Divers Ou Construction (Entrepreneur De).

- Location Des Engins. Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. OMAR BOUDI.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Benslimane sous le N°6381, et Dépôt légal a été effectué le 13/10/2020 sous le N°327.

N° 9174/PA

Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 11/2020 - SEANCE PUBLIQUE- Le jeudi 26 novembre 2020 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 11/2020 en lot unique, ayant pour objet: «Préstations de Contrôle Topographique des Travaux d'Aménagement In-Site et Hors-Site du Projet De La Zone Logistique Au Sud d'Ait Melloul Sis à la Commune de Laqliaa, Préfecture d'Inzegane Ait-Melloul»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Un Million Cent Quarante Mille Huit Cent dix-neuf (1.180.800,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 30 000 DHS (Trente mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

N° 9175/PA

Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 12/2020 - SEANCE PUBLIQUE- Le jeudi 26 novembre 2020 à 14h, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Trois Millions Deux Cent Quarante Six Mille Six Cent dix-neuf (3.246.600,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 80 000 DHS (Quatre Vingt mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Deux Millions Huit Cent quarante mille Quatre Cent dix-neuf (2.840.400,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 75 000 DHS (Soixante-quinze mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Trois Millions Deux Cent Quarante Six Mille Six Cent dix-neuf (3.246.600,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 80 000 DHS (Quatre Vingt mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Trois Millions Deux Cent Quarante Six Mille Six Cent dix-neuf (3.246.600,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 80 000 DHS (Quatre Vingt mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Deux Millions Huit Cent quarante mille Quatre Cent dix-neuf (2.840.400,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 75 000 DHS (Soixante-quinze mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Trois Millions Deux Cent Quarante Six Mille Six Cent dix-neuf (3.246.600,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 80 000 DHS (Quatre Vingt mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212 538 009 293, Fax : +212 537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Trois Millions Deux Cent Quarante Six Mille Six Cent dix-neuf (3.246.600,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 80 000 DHS (Quatre Vingt mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Un million cinq cent quatre-vingt-seize mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1.596.000,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 35 000 DHS (Trente-cinq mille dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;

- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

La date prévue pour la visite des lieux est le 16 novembre 2020 à 11 heures, au site de la zone logistique (comme indiqué dans l'article 1 du CPS).

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original de l'agrément ONEE-Branche Electricité (de type LHT)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de l'agrément cité ci-dessus mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de la consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél : +212538 009 293, Fax : +212537 761 668.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à : • Trois Millions Deux Cent Quarante Six Mille Six Cent dix-neuf (3.246.600,00 DHS TTC) ;

Montant de la caution provisoire : • 80 000 DHS (Quatre Vingt mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

# Sport

## Le chemin d'Alexandrie passe par Le Caire pour le Raja

*Les Verts à l'assaut du Zamalek pour renverser la donne*

Le Raja de Casablanca croisera le fer, ce soir à partir de 20 heures au stade du Caire, avec son homologue égyptien du Zamalek pour le compte du match retour des demi-finales de la Ligue africaine des clubs champions.

Cette rencontre, prévue initialement le 24 octobre avant d'être ajournée dans un premier temps à début novembre à cause de la contamination par la Covid-19 de bon nombre de joueurs du Raja, a été de nouveau reportée au 4 courant suite à la demande de l'autre partie en raison de la tenue d'élections législatives en Egypte.

Deux décalages pour que la date retenue en fin de compte soit le 4 de ce mois, ce qui doit en principe arranger les affaires des Verts, qui ont pu récupérer leurs cadres testés au préalable positifs. Le Raja aura besoin donc de tous ses éléments afin d'aborder dans des conditions optimales cette opposition où il cherchera à renverser la donne et remonter le handicap du match aller à Casablanca, perdu sur le score de 1 à 0 grâce au but de l'international marocain Achraf Bencharki.

Le Raja qui s'était déplacé lundi au Caire à bord d'un vol spécial, a pu dépêcher l'ensemble de son effectif, excepté trois joueurs qui manqueront hélas ce rendez-vous. Il s'agit des latéraux Douik et Jbira en plus du gardien de but Anas Zniti, testés samedi de nouveau positifs à la Covid-19. Et c'est le forfait de Zniti qui suscite des inquiétudes chez les Rajaouis, mais il ne faudrait surtout pas avoir la mémoire courte pour se rappeler que Bouâmira, lorsqu'il est appelé à la rescousse, a toujours sorti des matches corrects dignes d'un keeper affûté qui a bien roulé sa bosse dans le championnat national.

Pourvu qu'il en soit de même ce soir devant ce sacré morceau caïrote qui sera privé des services de sa star « Obama » non remis de sa blessure, mais qui devrait tout de même aligner une équipe type après le rétablissement de Hazim Imam, Mohamed Alae en plus du latéral gauche Abdellah Goumaa. Quant au vétéran Chikabala, il reste incertain, lui, qui était forfait aussi lors du match aller.

La détermination chez les joueurs y est, reste à ce qu'ils rendent une copie sans faille, débou-

chant sur une qualification en finale. C'est avec un moral au beau fixe que les Rajaouis aborderont ce choc, à fait savoir Abderrahim Achakir, absent lors du premier acte, dans une déclaration au site officiel de la Confédération africaine de football, cafonline.com, estimant que « nous pouvons le faire ». Et d'ajouter que « le Raja a été très malchanceux en perdant le match aller car nous avons dominé dans tous les compartiments du jeu ».

Si la première manche disputée à domicile a été ratée, la seconde du côté du stade du Caire, à huis clos, ne doit pas l'être. Les partenaires de Mohcine Moutawalli sont tenus de jouer à fond leur chance et d'exploiter à bon escient les opportunités qu'ils se créeront afin d'atteindre l'objectif tant souhaité par le public rajaoui qui n'a plus revu son équipe atteindre la finale de la C1 depuis 2002. Rencontre où le Raja avait été défait par ce même Zamalek qui avait ajouté une cinquième étoile à son maillot, alors que celui du Raja en est toujours à trois et l'heure est venue pour une quatrième.

Mais avant de se projeter sur cette ambition légitime, il faut passer le cap du Zamalek pour dé-

fier, le 27 courant au stade Borj Al Arab à Alexandrie, l'équipe d'Al Ahly qui avait éliminé au dernier carré le Wydad de Casablanca.

Mohamed Bouarab



## Second test pour l'EN des locaux

La sélection marocaine des joueurs locaux affrontera aujourd'hui à Niamey l'équipe nationale du Niger. C'est le deuxième match que disputeront les hommes de Houcine Ammouta après celui remporté dimanche dernier aux dépens du Mali, par 1 à 0, but d'Ayoub El Kaabi.

A rappeler que ces rencontres font partie du programme de préparation des champions d'Afrique en titre pour la phase finale du prochain Championnat d'Afrique des nations prévue en janvier prochain au Cameroun.

## Le MAS renforce son effectif

Le MAS, qui jouera la saison 2020-2021 en première division de la Botola Pro de football, poursuit le renforcement de son effectif par des joueurs en mesure d'aider l'équipe à gagner en compétitivité.

Six joueurs viennent, en effet, de rejoindre l'équipe, a indiqué le MAS sur sa page Facebook. Il s'agit de l'attaquant Abderrahim Makrane et du gardien de but Aymane Majid en provenance du Fus de Rabat, pour trois saisons, de l'arrière gauche Souhail Ichou (deux saisons/Renaissance sportive de Berkane), du milieu de terrain Haytham Aina (deux saisons/Yousseoufia de Berrchid), du défenseur Youssef Akardoum (deux saisons/Difaa d'El Jadida) et de l'arrière droit Mohamed Hmami (deux saisons), qui a joué auparavant pour l'Itihad de Tanger, le KAC de Kénitra et le DHJ.

Le club a également annoncé la prolongation du contrat de son milieu offensif Khadrout Abdeladim pour la saison 2020-2021, ainsi que de ceux de sept autres joueurs pour trois saisons supplémentaires. Il s'agit de Hamza Al Aichaoui, Hamza Al Janati, Nabil Marmouq, Hamza Bouih, Salaheddine Ouali Alami, Bilal Oud-

ghiri et Youssef Rmilil.

Sur décision du staff technique, conduit par Abdellatif Jrindou, cinq joueurs de l'équipe espoirs ont été intégrés à l'équipe première, en l'occurrence Redouane Mnioui, Zakaria Hilal, Khalid Baba, Oussama Amine et Zakariae Touinssi.

Après quatre ans d'absence de la D1, le MAS a validé son ticket lors de la dernière journée de la Botola Pro D2.

## Le Congolais Litombo signe pour l'AS FAR

Le Congolais Yannick Bangala Litombo s'est engagé avec l'AS FAR en provenance de l'AS Vita, a annoncé lundi le club de militaire.

"Le désormais ex-défenseur axial du club congolais et pilier de l'équipe nationale de la République démocratique du Congo, a paraphé un contrat de trois années en faveur de l'AS FAR", a précisé le club dans un communiqué publié sur son site internet. "L'AS FAR se réjouit de ce recrutement et souhaite beaucoup de succès à sa nouvelle recrue", a conclu la même source.

## Convention de partenariat entre l'ANAPEC et TIBU-Maroc

Une convention de partenariat a été signée, récemment à Casablanca, entre l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et l'Association TIBU-Maroc pour l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle par le sport.

Cet accord vise à assurer l'insertion socioéconomique des jeunes dans le domaine du sport, qui présente un grand potentiel pour l'emploi, surtout pour ceux qui trouvent des difficultés à entrer dans la vie active pour différentes raisons, indique lundi un communiqué conjoint de l'ANAPEC et de TIBU-Maroc.

Il a, également, pour buts d'accompagner les jeunes bénéficiaires des programmes d'inclusion socio-économique par le sport, notamment le programme Initiative Intilaqa, les jeunes en situation de NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation), les migrants en situation régulière, "les Marocains de retour", ainsi que les bénéficiaires du programme de l'école de la deuxième chance orientée métiers du sport, précise-t-on.

Cette convention a, aussi, pour objectifs le renforcement des capacités des jeunes en matière de techniques d'insertion professionnelle et développement des compétences de vie et la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des jeunes

porteurs de projets sportifs, ajoute le communiqué. Après une phase pilote qui sera déployée dans la région Casablanca-Settat, le dispositif sera généralisé progressivement sur tout le territoire marocain, a fait savoir la même source, notant que l'Association TIBU dispose de 19 centres présents dans 8 régions et 14 villes.

A cette occasion, le directeur général de l'ANAPEC, Abdelmounim El Madani, a souligné que ce partenariat représente pour l'Agence "une opportunité idéale pour prendre en charge une cible plus ou moins isolée et dont la confiance est difficile à regagner, d'où le rôle de TIBU Maroc qui a capitalisé une expertise confirmée dans ce domaine".

Il s'agit de femmes, de jeunes en situation de NEET, d'immigrés régularisés et de personnes en situation de handicap ou en milieu carcéral, a-t-il précisé.

Le président fondateur de l'Association TIBU-Maroc, Mohamed Amine Zariat, a affirmé que cette collaboration permettra aux jeunes bénéficiaires des programmes axés sur l'inclusion socio-économique par le sport de mieux approcher le marché du travail, s'armer des compétences clés et ouvrira de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat.

# Sport

## Le chemin d'Alexandrie passe par Le Caire pour le Raja

*Les Verts à l'assaut du Zamalek pour renverser la donne*

Le Raja de Casablanca croisera le fer, ce soir à partir de 20 heures au stade du Caire, avec son homologue égyptien du Zamalek pour le compte du match retour des demi-finales de la Ligue africaine des clubs champions.

Cette rencontre, prévue initialement le 24 octobre avant d'être ajournée dans un premier temps à début novembre à cause de la contamination par la Covid-19 de bon nombre de joueurs du Raja, a été de nouveau reportée au 4 courant suite à la demande de l'autre partie en raison de la tenue d'élections législatives en Egypte.

Deux décalages pour que la date retenue en fin de compte soit le 4 de ce mois, ce qui doit en principe arranger les affaires des Verts, qui ont pu récupérer leurs cadres testés au préalable positifs. Le Raja aura besoin donc de tous ses éléments afin d'aborder dans des conditions optimales cette opposition où il cherchera à renverser la donne et remonter le handicap du match aller à Casablanca, perdu sur le score de 1 à 0 grâce au but de l'international marocain Achraf Bencharki.

Le Raja qui s'était déplacé lundi au Caire à bord d'un vol spécial, a pu dépêcher l'ensemble de son effectif, excepté trois joueurs qui manqueront hélas ce rendez-vous. Il s'agit des latéraux Douik et Jbira en plus du gardien de but Anas Zniti, testés samedi de nouveau positifs à la Covid-19. Et c'est le forfait de Zniti qui suscite des inquiétudes chez les Rajaouis, mais il ne faudrait surtout pas avoir la mémoire courte pour se rappeler que Bouâmira, lorsqu'il est appelé à la rescousse, a toujours sorti des matches corrects dignes d'un keeper affûté qui a bien roulé sa bosse dans le championnat national.

Pourvu qu'il en soit de même ce soir devant ce sacré morceau caennais qui sera privé des services de sa star « Obama » non remis de sa blessure, mais qui devrait tout de même aligner une équipe type après le rétablissement de Hazim Imam, Mohamed Alae en plus du latéral gauche Abdellah Goumaa. Quant au vétéran Chikabala, il reste incertain, lui, qui était forfait aussi lors du match aller.

La détermination chez les joueurs y est, reste à ce qu'ils rendent une copie sans faille, débou-

chant sur une qualification en finale. C'est avec un moral au beau fixe que les Rajaouis aborderont ce choc, a fait savoir Abderrahim Achakir, absent lors du premier acte, dans une déclaration au site officiel de la Confédération africaine de football, cafonline.com, estimant que « nous pouvons le faire ». Et d'ajouter que « de Raja a été très malchanceux en perdant le match aller car nous avons dominé dans tous les compartiments du jeu ».

Si la première manche disputée à domicile a été ratée, la seconde du côté du stade du Caire, à huis clos, ne doit pas l'être. Les partenaires de Mohcine Moutawalli sont tenus de jouer à fond leur chance et d'exploiter à bon escient les opportunités qu'ils se créeront afin d'atteindre l'objectif tant souhaité par le public rajaoui qui n'a plus revu son équipe atteindre la finale de la C1 depuis 2002. Rencontre où le Raja avait été défait par ce même Zamalek qui avait ajouté une cinquième étoile à son maillot, alors que celui du Raja en est toujours à trois et l'heure est venue pour une quatrième.

Mais avant de se projeter sur cette ambition légitime, il faut passer le cap du Zamalek pour dé-

fier, le 27 courant au stade Borj Al Arab à Alexandrie, l'équipe d'Al Ahly qui avait éliminé au dernier carré le Wydad de Casablanca.

Mohamed Bouarab



## Second test pour l'EN des locaux

La sélection marocaine des joueurs locaux affrontera aujourd'hui à Niamey l'équipe nationale du Niger. C'est le deuxième match que disputeront les hommes de Houcine Ammouta après celui remporté dimanche dernier aux dépens du Mali, par 1 à 0, but d'Ayoub El Kaabi.

A rappeler que ces rencontres font partie du programme de préparation des champions d'Afrique en titre pour la phase finale du prochain Championnat d'Afrique des nations prévue en janvier prochain au Cameroun.

## Le MAS renforce son effectif

Le MAS, qui jouera la saison 2020-2021 en première division de la Botola Pro de football, poursuit le renforcement de son effectif par des joueurs en mesure d'aider l'équipe à gagner en compétitivité.

Six joueurs viennent, en effet, de rejoindre l'équipe, a indiqué le MAS sur sa page Facebook. Il s'agit de l'attaquant Abderrahim Makrane et du gardien de but Aymane Majid en provenance du Fus de Rabat, pour trois saisons, de l'arrière gauche Souhail Ichou (deux saisons/Renaissance sportive de Berkane), du milieu de terrain Haytham Aina (deux saisons/Yousseouf de Berrchid), du défenseur Youssef Akardoum (deux saisons/Difaa d'El Jadida) et de l'arrière droit Mohamed Hmami (deux saisons), qui a joué auparavant pour l'Ittihad de Tanger, le KAC de Kénitra et le DHJ.

Le club a également annoncé la prolongation du contrat de son milieu offensif Khadrout Abdeladim pour la saison 2020-2021, ainsi que de ceux de sept autres joueurs pour trois saisons supplémentaires. Il s'agit de Hamza Al Aichaoui, Hamza Al Janati, Nabil Marmouq, Hamza Bouih, Salahedine Ouali Alami, Bilal Oud-

ghiri et Youssef Rmili.

Sur décision du staff technique, conduit par Abdellatif Jrindou, cinq joueurs de l'équipe espoirs ont été intégrés à l'équipe première, en l'occurrence Redouane Mnioui, Zakaria Hilal, Khalid Baba, Oussama Amine et Zakariae Touinssi.

Après quatre ans d'absence de la D1, le MAS a validé son ticket lors de la dernière journée de la Botola Pro D2.

## Le Congolais Litombo signe pour l'AS FAR

Le Congolais Yannick Bangala Litombo s'est engagé avec l'AS FAR en provenance de l'AS Vita, a annoncé lundi le club de militaire.

"Le désormais ex-défenseur axial du club congolais et pilier de l'équipe nationale de la République démocratique du Congo, a paraphé un contrat de trois années en faveur de l'AS FAR", a précisé le club dans un communiqué publié sur son site internet. "L'AS FAR se réjouit de ce recrutement et souhaite beaucoup de succès à sa nouvelle recrue", a conclu la même source.

## Convention de partenariat entre l'ANAPEC et TIBU-Maroc

Une convention de partenariat a été signée, récemment à Casablanca, entre l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et l'Association TIBU-Maroc pour l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle par le sport.

Cet accord vise à assurer l'insertion socio-économique des jeunes dans le domaine du sport, qui présente un grand potentiel pour l'emploi, surtout pour ceux qui trouvent des difficultés à entrer dans la vie active pour différentes raisons, indique lundi un communiqué conjoint de l'ANAPEC et de TIBU-Maroc.

Il a, également, pour buts d'accompagner les jeunes bénéficiaires des programmes d'inclusion socio-économique par le sport, notamment le programme Initiative Inilqaq, les jeunes en situation de NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation), les migrants en situation régulière, "les Marocains de retour", ainsi que les bénéficiaires du programme de l'école de la deuxième chance orientée métiers du sport, précise-t-on.

Cette convention a, aussi, pour objectifs le renforcement des capacités des jeunes en matière de techniques d'insertion professionnelle et développement des compétences de vie et la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des jeunes

porteurs de projets sportifs, ajoute le communiqué. Après une phase pilote qui sera déployée dans la région Casablanca-Settat, le dispositif sera généralisé progressivement sur tout le territoire marocain, a fait savoir la même source, notant que l'Association TIBU dispose de 19 centres présents dans 8 régions et 14 villes.

A cette occasion, le directeur général de l'ANAPEC, Abdelmouneim El Madani, a souligné que ce partenariat représente pour l'Agence "une opportunité idéale pour prendre en charge une cible plus ou moins isolée et dont la confiance est difficile à regagner, d'où le rôle de TIBU Maroc qui a capitalisé une expertise confirmée dans ce domaine".

Il s'agit de femmes, de jeunes en situation de NEET, d'immigrés régularisés et de personnes en situation de handicap ou en milieu carcéral, a-t-il précisé.

Le président fondateur de l'Association TIBU-Maroc, Mohamed Amine Zariat, a affirmé que cette collaboration permettra aux jeunes bénéficiaires des programmes axés sur l'inclusion socio-économique par le sport de mieux approcher le marché du travail, s'armer des compétences clés et ouvrira de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat.

## Au Danemark, la chasse aux sorcières sort de l'ombre

Un bûcher qui crépite, des cris étouffés : dans les entrailles de la ville de Ribe, dans l'ouest du Danemark, un drôle de musée consacré à la chasse aux sorcières fait revivre cette période de l'histoire négligée en Europe.

Situé dans la demeure d'un ex-inquisiteur, au détour d'une rue pittoresque de cette bourgade médiévale longtemps considérée comme la capitale de la sorcellerie du royaume, il raconte les persécutions généralement oubliées des livres d'histoire et qui appartiennent à l'imaginaire collectif.

Y est dépeinte une société luthérienne très croyante et superstitieuse, où magie, peur et méfiance s'entremêlaient pour ne pas s'attirer les foudres divines. Dans la dizaine de salles d'exposition, balais, amulettes, poupées et autres têtes de mort alternent avec instruments de torture et reconstitutions animées des procès, au rythme d'une musique inquiétante : rien de mieux pour se plonger à l'ombre d'Halloween dans les chasses aux sorcières européennes qui ont eu cours principalement au XVII<sup>e</sup> siècle.

A cette époque en Europe, "100.000 (personnes) ont été poursuivies pour sorcellerie et 50.000 brûlés. Le Danemark dénombre 1.000 (condamnés à mort), ce qui est assez élevé quand on rapporte ce



chiffre au nombre d'habitants", un million à l'époque, explique à l'AFP l'une des responsables du musée, Louise Hauberg Lindgaard, spécialisée dans l'histoire de la sorcellerie.

Selon l'historienne, la sévérité du royaume scandinave en la matière tient principalement à l'acharnement d'un roi, Christian IV (1577-1648).

On lui doit en 1617 la première loi contre la sorcellerie, laquelle enjoignait au bûcher les praticiens de magie noire. Dans les huit années qui suivent son adoption, les persécutions font rage et un sorcier est brûlé tous les cinq jours.

Pour le monarque, comme beaucoup de ses contemporains,

notamment son beau-frère Jacques Stuart, roi d'Ecosse puis d'Angleterre, un autre champion des persécutions de sorcières, il s'agit d'assurer son pouvoir mais aussi de se montrer bon chrétien et soucieux de ses sujets.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le philosophe français Jean Bodin "avait dit que si un roi ne persécutait pas les sorcières, il était exclusivement responsable de toutes les horreurs qui s'abattaient sur ses sujets, donc (les souverains) les voyaient comme leur responsabilité" de débarrasser leur royaume des magiciennes", rappelle Mme Hauberg Lindgaard.

A l'époque, tout pouvait être

prétexte à une dénonciation, de la menace à l'emporte-pièce au charme suspicieux, et les accusés étaient présentés à un tribunal civil.

Ouvert fin juin, le musée a attiré près de 10.000 visiteurs dès le premier mois, à la faveur d'une météo estivale mitigée, mais aussi de la popularité du sujet.

"Les gens adorent voir et regarder tout ce qui a trait à la sorcellerie, des romans, films et séries télé et aussi les aspects les plus historiques comme les chasses aux sorcières (...), nous voyons tout à fait chez nos visiteurs le désir de comprendre +ce qui s'est vraiment passé+", assure la chercheuse.

Ainsi, explique-t-elle, ils apprendront que "majoritairement au Danemark et dans le reste de l'Europe, il s'agissait de femmes, mais contrairement à ce que beaucoup de gens croient, jusqu'à une sorcière sur quatre était un sorcier".

"Le condamné était le plus souvent une femme âgée, célibataire qui vivait en marge de la société, assez pauvrement", complète l'historienne.

Pour Mathilda, une jeune Danoise de 21 ans, c'est l'occasion de découvrir une histoire ignorée et ses ramifications européennes.

"C'est très excitant d'entendre parler de ça, d'apprendre que non seulement ça s'est passé au Danemark mais aussi dans beaucoup d'autres pays", note-t-elle.

Entre les murs du musée, la petite histoire rejoint la grande. Le bâtiment a été construit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par un notable dont le rôle fut déterminant dans sept procès de sorcières dont trois ont fini sur le bûcher. Fondée à l'âge viking, Ribe est entourée de nombreuses légendes : "Par le passé, on pensait que c'était ici qu'on enseignait la sorcellerie. C'est aussi la ville danoise avec le plus grand nombre de procès de sorcières", explique Mme Hauberg Lindgaard.

En 1652, Anna Bruds fut la dernière sorcière à y être brûlée.

## Mini-brioche à la cannelle



### Ingrédients :

- 280 g. farine tout usage
- 3/4 c. à café bicarbonate de soude
- 200 g. yaourt vanille ou nature sucrée
- 80 g. beurre ramolli

### Farce :

- 30 g. beurre mou (pour badigeonner le dessus de la pâte)
- 80 g. cassonade
- 1 c. à soupe de cannelle
- 1 c. à café de bicarbonate de soude
- pincée de sel

### Glaçage :

- 85 g. sucre glace
- 1 c. à café d'extrait de vanille
- 10-15 ml de lait (plus ou moins)

### Etapas :

1. Dans un grand saladier rajoutez ces ingrédients : la farine tout usage, bicarbonate de soude, un yaourt à la vanille et du beurre ramolli. Vous pouvez aussi mettre du yaourt nature, mais il faut

qu'il soit sucré

2. Bien mélanger à la spatule et ensuite utilisez la main pour former une boule de pâte lisse. Elle sera légèrement collante

3. Farinez le plan de travail puis abaissez en un rectangle. Si vous voulez qu'il soit parfaitement rectangulaire, coupez les quatre côtés

4. Etalez du beurre ramolli sur toute la surface de la pâte

5. Par la suite, mélangez ensemble la cassonade avec de la cannelle et féculé de maïs et éparpillez sur le beurre

6. Séparez la pâte en deux puis utilisez une roulette à pizza pour détailler de petites bandes d'environ 1 cm de largeur

7. Enroulez la pâte sur elle-même pour former la brioche puis scellez l'extrémité et aplatissez légèrement

8. Déposez-les sur une plaque recouverte de papier sulfurisé

9. Badigeonnez le dessus des brioches de lait

10. Faites cuire au four préchauffé à 180 °C pendant environ 5 à 7 minutes.

## Diabétiques de type 2, buvez du thé vert !

Les personnes atteintes de diabète de type 2 qui boivent régulièrement du thé vert et du café pourraient réduire leur risque de décès de plus de la moitié.

Des chercheurs japonais ont en effet découvert que la consommation de quatre tasses de thé vert ou plus, et de plus de deux tasses de café, est associée à une réduction de 63 % du risque de décès, quelle qu'en soit la cause.

Ceux qui souffrent de diabète de type 2, une maladie courante qui entraîne un taux de sucre trop élevé dans le sang, peuvent éventuellement développer des problèmes de santé à long terme tels que la démence et le cancer.

Les chercheurs ont suivi, pendant environ 5 ans ou plus, 4923 participants atteints de diabète de type 2 et les ont interrogés sur leur régime alimentaire, en particulier sur le nombre de tasses de thé vert et de café qu'ils buvaient quotidiennement.

Alors que plus de 600 participants ne buvaient pas de thé vert, près de 2.000 d'entre eux buvaient quatre tasses ou plus par jour, et plus de 1.600 buvaient deux tasses de café ou plus.

Ceux qui buvaient l'une de ces boissons, ou les deux, avaient moins de chances de mourir de quelque cause que ce soit, et les participants ayant le moins de risques de mourir étaient ceux qui buvaient de grandes quantités de thé vert et de café.



Le thé vert est connu pour ses propriétés antioxydantes et anti-inflammatoires, tandis que le café possède un certain nombre de composants bioactifs bénéfiques.

Les facteurs liés au mode de vie ont également été pris en compte au cours des cinq années de l'étude, notamment le poids, l'emploi, l'exercice régulier, le tabagisme, la consommation d'alcool et le sommeil.

« Cette étude de cohorte prospective a démontré qu'une plus grande consommation de thé vert et de café était significativement associée à une réduction de la mortalité toutes causes confondues : les effets peuvent s'additionner », ont conclu les chercheurs.

L'étude a été publiée dans le journal en ligne BMJ Open Diabetes Research & Care.